LES VÉRITÉS FONDAMENTALES DU SALUT

Edward Dennett

> Jésus répondit et lui dit : En vérité, en vérité, je te dis : Si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu ... Il vous faut être nés de nouveau ... comme Moïse éleva le serpent* dans le désert, ainsi il faut que le fils de l'homme soit élevé, 15 afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. Car Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle.
>
> (Jean 3 versets 3-16)

Ce texte constitue une étude complète du sujet. On y trouve des enseignements qui sont repris dans diverses publications du site. Il est important pour le croyant de bien comprendre la portée spirituelle qui y est présentée.

Contenu:

Chapitre 1 — L'âme travaillée

Chapitre 2 — L'état de l'homme devant Dieu

Chapitre 3 — Le sang de Christ nécessaire à la rémission des péchés

3.1 La Pâque

3.2 La Pâque

3.3 Ce que dit l'Écriture sur le sang de Christ

3.4 Application du sang de Christ

Chapitre 4 — Il vous faut être nés de nouveau

4.1 Pourquoi donc faut-il qu'un homme soit né de nouveau ?

4.2 Comment donc un homme pourra-t-il être né de nouveau ?

4.2.1 L'eau

4.2.2 L'Esprit

4.2.3 Conclusion sur ce « comment »

4.2.4 La réponse complète du Seigneur à Nicodème

4.2.5 C'est ainsi qu'a lieu la nouvelle naissance.

Chapitre 5 — La paix avec Dieu — La justification

5.1 La justification est par la foi

5.2 L'objet proposé à la foi en vue de la justification

5.3 Quiconque croit en Lui est justifié

5.4 La paix est le privilège de celui qui est justifié

Chapitre 6 — «Que faut-il que je fasse pour être sauvé ?»

6.1 Le jeune homme riche

6.2 Le docteur de la loi — Luc 10

6.3 Le geôlier de Philippes

Chapitre 7 — Les difficultés

7.1 Mes péchés ont été trop nombreux et trop graves.

7.2 Je ne sens pas assez mes péchés.

7.3 Je ne puis être sûr que Christ soit mort pour moi ; que l'invitation de l'évangile s'adresse à moi personnellement.

7.4 Peut-être ne suis-je pas un des élus ?

7.5 Je ne puis pas croire.

7.6 Je ne sens pas que je suis sauvé.

7.7 Le blasphème contre le Saint Esprit.

7.8 Le péché à la mort.

7.9 La condition supposée en Hébreux 6:4-6.

Chapitre 8 — La délivrance

8.1 Nous devons nous tenir pour morts au péché

8.2 Nous devons nous tenir pour vivants à Dieu dans le Seigneur Jésus Christ

8.3 Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel

8.3.1 Le péché existera toujours dans le croyant

8.3.2 La présence du péché en nous ne change rien à notre position parfaite

8.3.3 Ma responsabilité est en rapport avec l'appréciation de Dieu

Chapitre 9 — L'Esprit qui habite dans le croyant

9.1 L'Esprit comme témoin.

9.2 L'Esprit comme sceau.

9.3 L'Esprit comme arrhes.

Chapitre 10 — La position et la responsabilité

10.1 La position du croyant en Christ

10.2 La responsabilité

10.2.1 Marcher comme Christ

10.2.2 Marcher dans l'amour

10.2.3 Encore Christ comme modèle

10.2.4 Ayant dépouillé le vieil homme … si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle création

Chapitre 11 — La venue du Seigneur

11.1 La venue du Seigneur dans les Évangiles

11.2 La venue du Seigneur dans les Épîtres

11.3 La venue du Seigneur dans l'Apocalypse

11.4 L'attente vivante du Seigneur

11.4.1 Une attente continuelle

11.4.2 L'espérance de la venue du Seigneur comme encouragement à la fidélité

11.4.3 L'attente de la venue de Christ nous sépare du mal

11.4.4 Effets sur le coeur et la conscience

Chapitre 12 — Le jugement

12.1 Pas de jugement pour les croyants

12.2 Le tribunal de Christ

12.2.1 Quand les croyants seront-ils manifestés devant le tribunal de Christ ?

12.2.2 Dans quel but les croyants seront-ils manifestés devant le tribunal de Christ ?

12.2.3 Le jugement des méchants aura lieu à la fin du millénium

12.3 Dernier appel

Chapitre 1 — L'âme travaillée

Nous désirons par ces quelques lignes répondre au besoin de ceux qui ont déjà été réveillés du sommeil de la mort spirituelle, et dont le principal intérêt est de connaître le moyen d'obtenir la paix avec Dieu. On peut caractériser l'état de leur âme par l'anxiété. Les personnes dans cet état sont nombreuses, surtout dans un temps comme celui-ci, où l'évangile de la grâce de Dieu est si largement proclamé. Il ne s'agit pas seulement de ceux qui sont émus au point de s'écrier : que faut-il faire pour être sauvé ? mais aussi de beaucoup d'autres qui, sous un extérieur calme et tranquille, cachent une véritable détresse d'âme. La profondeur et l'intensité de leurs sentiments varieront selon les individus et les circonstances. Chez quelques personnes ce ne sera que de l'inquiétude, chez d'autres on trouvera une réelle détresse d'esprit et de coeur ; tandis que chez d'autres encore ce sera une angoisse positive de l'âme. Mais quelle que soit la profondeur du sentiment, soit plus, soit moins, s'il y a la conviction de l'éloignement de Dieu ou de la culpabilité devant Lui, s'il y a de la douleur à cause du péché, et le plus faible désir de pardon et de réconciliation avec Dieu, en d'autres termes s'il y a une humiliation devant Dieu en se jugeant soi-même, c'est là cette anxiété spirituelle dont nous parlons ; car un tel état de coeur ne peut être produit que par l'Esprit de Dieu.

Le moyen employé pour provoquer cet état d'âme est, d'une manière ou d'une autre, la parole de Dieu. Cela n'est pas toujours apparent, car un cantique, une simple question de la part d'un ami, le souvenir des prières d'un parent, l'appel d'un prédicateur de l'évangile, peuvent avoir été employés comme flèche de conviction ; mais, dans tous ces exemples,

c'est réellement la parole de Dieu sous ces formes diverses, que le Saint Esprit a employée pour éveiller l'âme insouciante. Sa propre Parole est, comme nous le savons, l'arme unique dont Dieu se sert pour atteindre ce but ; car il Lui a plu «par la folie de la prédication, de sauver ceux qui croient» (1 Cor. 1:21) ; et c'est pourquoi, dit l'apôtre «nous prêchons Christ crucifié, aux Juifs occasion de chute, aux nations folie, mais à ceux qui sont appelés, et Juifs et Grecs, Christ la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu» (1 Cor. 1:23, 24).

Il y a plusieurs exemples de ce fait dans les Actes des apôtres. Au jour de la Pentecôte, nous voyons Pierre présenter, dans son discours, Christ crucifié, ressuscité et exalté, et accuser ses auditeurs du péché d'avoir rejeté et crucifié Celui que Dieu a ressuscité des morts. «Que toute la maison d'Israël donc sache certainement que Dieu a fait et Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié. Et ayant ouï ces choses, ils eurent le coeur saisi de componction, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Que ferons-nous, frères ?» L'apôtre Paul fut humilié aux pieds du Sauveur d'une manière particulière et extraordinaire, mais ce fut aussi par la présentation de Christ, quoique en révélation et non par la prédication de la Parole. Prenons également l'exemple de Félix. Nous lisons que, comme l'apôtre discourait sur la justice, sur la tempérance et sur le jugement à venir, Félix fut effrayé et bien que, dans cet exemple, l'effet semble n'avoir été que momentané, cela nous montre la puissance de la parole de Dieu sur l'âme. Le geôlier de Philippes peut paraître au premier abord une exception à cette règle, mais sans aucun doute les événements surnaturels de la nuit pendant laquelle Paul et Silas se trouvaient sous sa garde ne furent que l'occasion de sa détresse d'âme, le moyen de fixer sur son coeur et sa conscience le message évangélique qu'il devait avoir entendu avant ce moment. Il en est bien souvent ainsi aujourd'hui. Fréquemment un danger ou une maladie soudaine, en transportant les hommes devant la perspective immédiate de la mort, rendent efficaces, par la puissance de l'Esprit, les messages et les avertissements de l'évangile, jusqu'alors méprisés ou négligés, remplissent les âmes de la crainte de la colère de Dieu à cause du péché, et les amènent à implorer sa miséricorde.

Là donc où nous voyons l'anxiété de l'âme, cette inquiétude dont nous avons parlé, nous pouvons être sûrs qu'elle est l'oeuvre du Saint Esprit par le moyen de la parole de Dieu. C'est à de telles personnes que nous désirons nous adresser.

Cher lecteur, êtes-vous dans cette condition à l'égard du salut ? Avez-vous été convaincu de péché, et le désir de votre âme est-il de connaître le chemin de la paix avec Dieu ? S'il en est ainsi, gardez-vous de faire la sourde oreille à la voix de l'Esprit de Dieu, de vous en moquer, ou de chercher à étouffer les convictions qu'il a déjà produites. Et, nous vous en supplions, gardez-vous aussi de différer. Dieu lutte en grâce avec vous. C'est pourquoi il est particulièrement vrai pour vous que «c'est maintenant le temps agréable ; voici, c'est

maintenant le jour du salut» (2 Cor. 6:2). Gardez-vous de guérir les plaies de votre âme avec d'autres remèdes que ceux de l'évangile, de peur que vous ne soyez amené à dire : «Paix, paix ! et il n'y avait point de paix» (Jér. 6:14). Votre situation est pleine d'espoir, car Celui qui a éveillé vos besoins de salut vous envoie ce message : «Soyez réconciliés avec Dieu» (2 Cor. 5:20), et Sa propre Parole dit que : «Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3:16). Laissez-moi vous supplier devant Dieu, de lire avec soin et avec prière, les pages suivantes, qui peuvent vous montrer la voie du salut telle qu'elle est révélée dans les Écritures. Et que Dieu veuille Lui-même vous enseigner et vous guider dans la paix qui est par la foi en Christ !

Chapitre 2 — L'état de l'homme devant Dieu

La première chose que les âmes angoissées ont besoin d'apprendre, c'est leur place et leur condition devant Dieu ; il leur faut comprendre comment Dieu Lui-même les considère. Car, aussi longtemps qu'elles demeureront dans l'illusion et dans l'ignorance à l'égard de leur propre condition, elles refuseront d'être sauvées par la grâce de Dieu. Jusqu'à ce qu'elles admettent et reçoivent le témoignage que Dieu rend d'elles-mêmes, elles ne recevront pas le témoignage qu'il rend au sujet de son Fils. Car l'évangile est pour ***des pécheurs***, et, en conséquence, doit être proclamé aux pécheurs seulement. Je désire très vivement insister sur ce point auprès de tous ceux qui sont troublés dans leur âme, car plusieurs sont tenus pendant des mois, et même des années dans le doute et dans l'anxiété, parce que, sondant leurs propres coeurs, au lieu d'interroger la parole de Dieu, pour reconnaître leur vraie condition, ils ne prennent jamais devant Dieu la place qu'il leur assigne.

«Le coeur est trompeur par-dessus tout» (Jérémie 17:9), mais la parole de Dieu est la vérité (Jean 17:17), en sorte que c'est à elle seule que nous devons nous en rapporter.

Quel est donc le témoignage de Dieu à votre sujet ; au sujet de tous les hommes ? Attendez-vous à ce qu'il soit le plus mauvais possible !... «Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et... ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que ***tous ont péché***» (Rom. 5:12). Et encore : «Il n'y a point de juste, non pas même un seul ; il n'y a personne qui ait de l'intelligence, il n'y a personne qui recherche Dieu ; ils se sont tous détournés, ils se sont tous ensemble rendus inutiles ; il n'y en a aucun qui exerce la bonté, il n'y en a pas même un seul !» (Rom. 3:10-13). Et encore : «Il n'y a pas de différence, car ***tous ont péché***et n'atteignent pas à la gloire de Dieu» (v. 22, 23). «L'Écriture a renfermé toutes choses sous le péché» (Gal. 3:22).

Tel est le témoignage des Écritures, d'après lequel tous les hommes sont pécheurs devant

Dieu. ***Acceptez-vous ce témoignage comme vrai à votre égard ?***

Je ne demande pas si vous l'admettez d'une manière générale, car bien des personnes en sont là, qui chercheront par la comparaison avec les autres, soit à s'excuser elles-mêmes, soit à tirer des conclusions à leur propre avantage. Le point important est celui-ci : que Dieu place tous les hommes ***sur le même terrain devant Lui*** ; il déclare que tous sont pécheurs. La question devant Lui n'est pas celle du degré de péché ou de culpabilité, mais c'est qu'il n'y a pas de différence ; c'est que tous, quelle que soit leur position, leur caractère ou leur réputation, tous sont pécheurs, pécheurs sans excuse, sans une seule lueur d'espoir en eux-mêmes, puisque tous sont renfermés sous la même condamnation. La mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché ; «car les gages du péché, c'est la mort» (Rom. 6:23).

Je vous le demande encore : Acceptez-vous ce témoignage de Dieu comme véritable dans votre cas particulier ? Vous humiliez-vous sous le jugement de vous-même devant Dieu, en reconnaissant que vous êtes un pécheur, objet de sa juste sentence contre le péché ?

S'il n'en est pas encore ainsi, je vous supplie de vous arrêter un peu et de considérer combien votre cause est désespérée ; car le Seigneur Jésus lui-même a dit : «Je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs» (Matt. 9:13). Il n'y a donc pas de Christ, pas de Sauveur, sinon pour des pécheurs. En sorte qu'aussi longtemps que vous hésitez ou que vous refusez de prendre la place d'un pécheur perdu, vous êtes en dehors des limites de la grâce et de la miséricorde de Dieu dans l'évangile.

Mais si vous recevez le témoignage des Écritures à l'égard de votre propre état, nous pouvons dès lors dire de Celui qui «a porté nos péchés en son corps sur le bois» (1 Pierre 2:24) ; qui «a été blessé pour nos transgressions» et «meurtri pour nos iniquités» (És. 53:5) ; de Celui que «Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang» (Rom. 3:25) ; de Celui qui a pris réellement la place du pécheur et qui a supporté le jugement du pécheur : que quiconque croit en Lui ne périra pas, mais qu'il a la vie éternelle (2 Cor. 5:21 ; Jean 3:16). Mais le témoignage de la vérité va plus loin encore : non seulement vous êtes pécheurs, mais les Écritures enseignent encore que tous ceux qui ne sont pas sauvés sont morts dans leurs fautes et dans leurs péchés (Éph. 2:1). Le Seigneur Jésus dit aussi que le croyant «est passé de la mort à la vie» (Jean 5:24), montrant clairement que la condition antérieure du croyant était la mort, la mort spirituelle. En conséquence, le pécheur est à la fois sous la condamnation du péché et mort dans ses péchés. Ce qui, assurément, ne signifie pas qu'il n'a aucune vie, car il est évident qu'il a la vie physique. Mais ce qui est affirmé, c'est que par le péché, le pécheur est séparé de Dieu, retranché de la source de la vie (car Dieu est la source de la vie), et, par suite, qu'il est dans un état de mort spirituelle, n'ayant pas la vie, ni la puissance de la vie, pour Dieu. Toute la manière d'agir de Dieu

envers les hommes, depuis Israël jusqu'à maintenant, est la preuve de la vérité de sa Parole. Je vous demande donc encore : recevez-vous ce second témoignage à votre égard ?

Bien-aimé lecteur, vous ne connaîtrez jamais le dénuement de votre condition jusqu'à ce que vous souscriviez vous-même à ce verdict. Les hommes disent : Tant qu'il y a de la vie il y a de l'espoir. Combien souvent de telles paroles ont soutenu les coeurs de ceux qui ont veillé au chevet d'un parent ou d'un ami malade ? Espérant contre espérance, ils ont refusé de croire que la fin était proche, et jusqu'à ce que la dernière pulsation soit arrivée avec le dernier soupir, ils n'ont pas voulu se croire en présence de la mort. Il en est souvent ainsi des pécheurs, de ceux même dont les âmes ont été déjà réveillées. Ils ne peuvent douter qu'ils soient des pécheurs et sous la condamnation, mais ils ne peuvent croire que leur état soit sans espoir, qu'ils n'aient en eux-mêmes aucune puissance de vie, ni de relèvement, ni de restauration, et par suite ils ne reconnaissent pas qu'ils sont entièrement ruinés, perdus «morts dans leurs fautes et dans leurs péchés». De cette manière, ils s'excluent eux-mêmes de la bénédiction et retournent, peut-être pour des années, dans les égarements et les combats, parce qu'ils se confient en leurs propres coeurs plutôt qu'à Dieu (et celui qui se confie en son propre coeur est un sot selon Prov. 28:26). Mais nous devons résolument fermer les yeux à toutes choses, pour recevoir le témoignage des Écritures ; car ce n'est pas ce que je pense, ou ce que je préfère, ou ce que je ressens, ou ce que je crois, mais ce que Dieu déclare, qui détermine mon état devant ses yeux. Il est le seul Juge ; et par conséquent s'il dit du pécheur qu'il est mort dans ses fautes et dans ses péchés, le pécheur est obligé de reconnaître que Dieu est vrai, et que tout homme est menteur (Rom. 3:4).

Acceptez-vous maintenant que, n'ayant pas la vie, votre état est désespéré ? Souscrivez au verdict de Dieu immédiatement ; car aussitôt que vous aurez pris la place d'un pécheur, reconnaissant la vérité de Dieu à votre égard, et confessant que vous êtes sous la juste condamnation du péché, aussitôt vous entrerez dans une position de bénédiction, où Dieu, dans sa grâce infinie, peut vous rencontrer, et où vous pouvez invoquer le Sauveur des pécheurs. Humiliez-vous donc devant Dieu dès à présent, et recevez le don inexprimable de son amour — son propre Fils — comme votre Sauveur, votre Rédempteur et votre Seigneur.

Chapitre 3 — Le sang de Christ nécessaire à la rémission des péchés

En supposant maintenant que les âmes travaillées dont nous parlons s'humilient devant le jugement de Dieu à l'égard de leur état, leur premier intérêt sera de savoir par quel moyen elles peuvent obtenir le pardon de leurs péchés. Le sang de Christ est le seul moyen pour délivrer de la culpabilité du péché. «***Sans effusion de sang il n'y a pas de rémission***» (Héb. 9:22). Ici est montrée la nécessité de la mort de Christ ; la nécessité, de fait, pour toute l'oeuvre de la rédemption. C'est pourquoi il est de toute importance que cette vérité soit bien

comprise.

Nous avons déjà fait remarquer que la mort «a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché» (Rom. 5:12). Adam a encouru le premier cette sentence à cause de sa désobéissance à Dieu. Il avait été averti de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal ; «car, au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement» (Gen. 2:16, 17). Adam méprisa le commandement divin et tomba sous la terrible sentence de mort — pénalité que Dieu avait attachée à la désobéissance. Ainsi «par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et... ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché» (Rom. 5:12). Il n'y a donc pas de différence ; tous pareillement sont pécheurs ; et c'est pourquoi chaque enfant de la race d'Adam est assujetti à la pénalité du péché, c'est-à-dire à la mort. Oui, la mort règne déjà (voyez Rom. 5:13-21) sur toute la famille humaine : chaque individu (excepté ceux qui croient au Seigneur Jésus Christ) étant sous la juste sentence de mort à cause du péché. «Mais Dieu constate son amour à lui envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous» (Rom. 5:8). Il «a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3:16). Étant riche en miséricorde, il a envoyé son propre Fils pour mourir, «le juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu» (1 Pierre 3:18). Et comme, lorsque Abraham était sur le point de sacrifier son fils, Dieu fournit un agneau pour être offert à sa place, en sorte qu'Isaac put être délivré et subsister (Gen. 22), de même aussi Dieu a donné un agneau pour être sacrifié en lieu et place du pécheur, «l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde» (Jean 1:29). C'est là le secret de la mort de Christ. Il est mort comme le substitut du pécheur, dont il a supporté la condamnation, et expié la culpabilité.

La merveilleuse efficacité du sang de Christ, en présence du besoin des pécheurs, ressort du caractère de sa personne et de la nature de sa mort. Son sang est le symbole de sa mort, du sacrifice de sa vie ; car la vie est dans le sang (voyez Lévitique 17:10-14) ; en sorte que son sang purifie du péché, à cause de la valeur de sa mort aux yeux de Dieu à la place et en faveur du pécheur. Dieu a daigné nous enseigner ceci par des types et figures, en même temps que par un enseignement direct.

3.1 La Pâque

Considérons les Israélites au pays d'Égypte dans la nuit de la Pâque. Dieu était sur le point d'exécuter le jugement contre le pays d'Égypte, mais du moment que la justice avait son cours, Israël se trouvait sous le coup du jugement, autant que les Égyptiens. Comment alors épargner les premiers pendant que les derniers seraient frappés ? «Je passerai par le pays d'Égypte cette nuit-là, et je frapperai tout premier-né dans le pays d'Égypte, depuis

l'homme jusqu'aux bêtes, et j'exercerai des jugements sur tous les dieux de l'Égypte. Je suis l'Éternel. Et ***le sang vous sera pour signe sur les maisons où vous serez ; et je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous***, et il n'y aura point de plaie à destruction au milieu de vous, quand je frapperai le pays d'Égypte» (Ex. 12:12, 13 ; aussi v. 21-23). La seule différence, cette nuit-là (remarquez-le bien), entre Israël et l'Égypte était le sang. Il ne s'agissait pas de ce qu'était Israël comparé aux Égyptiens, mais le sang arrêtait la main de l'ange exterminateur — le sang à l'extérieur de leurs maisons ; car l'Éternel avait dit : quand je verrai le sang, je passerai par-dessus vous. En type, le sang de l'agneau — car l'agneau avait été mis à mort — les purifiait de la culpabilité, de telle manière que Dieu pouvait avec justice épargner Israël, tandis qu'avec justice aussi il détruisait les premiers-nés d'Égypte.

3.2 Le grand jour des propitiations

Le grand jour des propitiations, dont nous avons le récit au chapitre 16 du Lévitique, nous fournit le même enseignement, car Aaron devait faire aspersion du sang du bélier et du bouc des sacrifices pour le péché sur le propitiatoire et devant le propitiatoire, où Dieu demeurait entre les chérubins ; «car, en ce jour-là, il sera fait propitiation pour vous, afin de vous purifier : et vous serez purs de tous vos péchés devant l'Éternel» (Lév. 16:30). Toutes ces choses n'étaient que des ombres de l'efficacité du sang de Christ. Ainsi nous lisons : «Notre pâque, Christ, a été sacrifiée» (1 Cor. 5:7), et encore : «Non avec le sang de boucs et de veaux, mais avec son propre sang», il est entré une fois pour toutes dans les lieux saints, «ayant obtenu une rédemption éternelle. Car si le sang de boucs et de taureaux — et la cendre d'une génisse avec laquelle on fait aspersion sur ceux qui sont souillés — sanctifie pour la pureté de la chair, ***combien plus le sang du Christ***, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des oeuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu vivant !» (Héb. 9:12-14). Nous apprenons ainsi que «le sang de Jésus Christ son Fils nous purifie de tout péché» (1 Jean 1:7).

3.3 Ce que dit l'Écriture sur le sang de Christ

Nous pouvons donc maintenant faire ressortir distinctement, ce que l'Écriture enseigne du sang de Christ en rapport avec le péché :

1. C'est le seul moyen de purifier les coupables. C'est Dieu qui a établi et fourni ce moyen ; par conséquent, tout autre moyen est exclu. «Quand tu te laverais avec du nitre, et que tu emploierais beaucoup de potasse, ton iniquité reste marquée devant moi, dit le Seigneur, l'Éternel» (Jérémie 2:22). «Si je me lave avec de l'eau de neige, et que je nettoie mes mains dans la pureté, alors tu me plongeras dans un fossé, et

mes vêtements m'auront en horreur» (Job 9:30, 31). Le sang de Christ seul peut rendre le pécheur plus blanc que la neige.

2. C'est le sang qui seul, en lui-même et par lui-même, possède cette efficacité. On ne peut rien y ajouter. Ce n'est pas le sang et quelque chose avec. Ajoutez-y quoi que ce soit, l'expérience, les prières ou la pénitence (toutes choses qui ont leur importance à leur propre place), et vous enlèverez son pouvoir de purifier.
3. C'est Dieu qui a fourni le sang. C'est Lui qui a livré son Fils à la mort. Cette provision pour les besoins du pécheur est entièrement l'effet de la grâce de Dieu et, par conséquent, tout à fait en dehors du pécheur lui-même. Dieu, dans sa miséricorde infinie et parce qu'il aimait le monde, s'est pourvu d'un Agneau pour le sacrifice ; et maintenant le précieux sang de l'Agneau est au profit de tous ceux qui croient (Jean 3:16). Il n'y a aucune limite quelconque dans son application, si ce n'est l'incrédulité du pécheur. Il est préparé pour tous, et chacun peut devenir par la foi l'objet de son précieux pouvoir de purification.

3.4 Application du sang de Christ

Cher lecteur, vous avez reconnu votre besoin de purification, et voici, Dieu a préparé ce qui peut seul satisfaire à ce besoin. Vous demandez : comment obtiendrai-je l'application de ce sang à moi-même ? ***C'est seulement et absolument par l'obéissance de foi***. Reportons-nous à la nuit de la pâque (Ex. 12). Ce n'était pas assez que l'agneau fût égorgé, et que le sang fût dans le bassin ; mais l'Israélite avait reçu l'ordre d'asperger le sang pour lui-même sur le linteau et les deux poteaux de sa porte. Avec le bouquet d'hysope à la main, signe de son humiliation sous le juste jugement de Dieu, il arrosait de sang le linteau et les poteaux, confessant qu'il méritait lui-même la mort, et montrant sa foi dans le sang, comme moyen d'éloigner le destructeur et d'être garanti du jugement du juste Juge. Or maintenant l'Agneau a été offert et immolé, son sang a été versé. Mais le fait de ce sang versé ne vous assure pas de votre salut. La question est : ***Êtes-vous sous le couvert de ce sang ?*** Vous demandez encore : comment cela aura-t-il lieu ? C'est en vous humiliant comme l'Israélite devant le jugement que Dieu a prononcé contre le péché ; c'est en prenant la place d'un pécheur et en regardant au sang de Christ pour vous garantir de la juste sentence et de la juste punition du péché. Dès lors le sang de Christ est sur vous selon toute sa valeur ; il est entre le jugement et vous, pour vous abriter entièrement et pour toujours des conséquences du péché, ce sang ayant rencontré et satisfait toutes les exigences de la sainteté de Dieu contre vous : car Dieu a présenté Christ comme propitiatoire par la foi en son sang (Rom. 3:25). Il ne vous reste, par conséquent, absolument rien à faire, pas même le soin de rassembler l'hysope et d'asperger avec le sang. Vous avez à croire simplement la parole de Dieu, à considérez avec foi le sang déjà répandu, seul moyen de protection contre la mort et le jugement, et Dieu vous verra dès

lors recouvert de toute son efficacité et de toute sa valeur, purifié de la souillure du péché et plus blanc que la neige. Ne tardez donc pas à chercher la protection du précieux sang de Christ. À minuit, l'Éternel frappa tous les premiers-nés au pays d'Égypte ; de même, soudain et sans avertissement, le jugement surprendra ceux qui rejettent Christ, car quand ils diront : Paix et sûreté, alors une subite destruction viendra sur eux... et ils n'échapperont point (1 Thess. 5:3). Aujourd'hui donc, écoutez l'appel de l'amour de Dieu, qui vous invite à fuir la colère à venir et à contempler l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde (Jean 1:29).

Chapitre 4 — Il vous faut être nés de nouveau

Lorsque Nicodème vint auprès du Seigneur pour chercher de l'instruction, il reçut immédiatement cette réponse solennelle : «En vérité, en vérité, je te dis : Si quelqu'un n'est né de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu» (Jean 3:3). Méditons un instant cette divine et pénétrante parole ; car quel que soit l'état d'une âme ou la profession de foi, s'il n'y a pas eu ce grand changement, «la nouvelle naissance», il n'y a pas encore la vie et pas de salut.

D'abord, à qui le Seigneur adressa-t-il ces paroles ? À Nicodème, un des principaux d'Israël, sur l'état duquel le rapprochement des second et troisième chapitres, nous donne la vraie lumière. Nous lisons : «Et comme il était à Jérusalem, à la Pâque, pendant la fête, ***plusieurs crurent en son nom, contemplant les miracles qu'il faisait***. Mais Jésus lui-même ne se fiait pas à eux, parce qu'il connaissait tous les hommes, et qu'il n'avait pas besoin que quelqu'un rendît témoignage au sujet de l'homme ; car lui-même connaissait ce qui était dans l'homme. Mais (c'est ainsi qu'il faudrait lire) il y avait un homme d'entre les pharisiens, dont le nom était Nicodème, qui était un chef des Juifs» (Jean 2:23-25 ; 3:1, etc.). Ainsi donc un certain nombre de Juifs crurent en Jésus en contemplant ses miracles, et Nicodème était de ce nombre. Mais Jésus lui-même ne se fiait pas à eux, parce qu'il savait ce qui était dans l'homme et leur foi n'était en réalité qu'une conviction ***naturelle*** de la vérité des droits de Jésus, produite par l'évidence des miracles, une croyance intellectuelle au nom de Christ, sans humiliation de coeur devant Dieu. Aussi, quand Nicodème vint à Jésus de nuit, sans doute en quête de quelque chose de plus et exprimant cette foi : Maître, nous savons que «tu es un docteur venu de Dieu ; car personne ne peut faire ces miracles que toi tu fais, si Dieu n'est avec lui», Jésus lui répondit en établissant d'abord la nécessité d'être né de nouveau. C'était comme s'il avait dit : «Vous pouvez croire en moi comme en un divin docteur et cependant être perdus. Il vous faut être nés de nouveau avant d'être capables d'entrer dans le royaume de Dieu».

Nous recevons ainsi une exhortation des plus solennelles en même temps qu'un

avertissement nécessaire. Cette exhortation est : Prenez garde d'être satisfaits d'une profession de foi en Christ. L'avertissement est : N'oubliez jamais que tout est inutile si vous n'êtes pas nés de nouveau. Vous pouvez être très sérieux, très religieux, un modèle de zèle, en haute réputation de sainteté de conduite, ou d'oeuvres utiles et, néanmoins, votre âme peut être perdue, car si vous n'êtes pas nés de nouveau vous ne pouvez même voir le royaume de Dieu.

4.1 Pourquoi donc faut-il qu'un homme soit né de nouveau ?

La réponse à cette question nous conduit à l'une des parties les plus importantes de notre sujet. Nous avons déjà montré que tous les hommes sont pécheurs mais ce n'est pas seulement le fait d'être pécheurs, c'est encore d'avoir une nature mauvaise, corrompue et dépravée, et cette nature irrémédiablement corrompue est l'arbre qui produit tous les mauvais fruits du péché. Les actes de péché manifestent le caractère de cette nature, et cette nature est entièrement impropre pour la présence de Dieu. C'est ici la portée des paroles de notre Seigneur dans ce chapitre : «Ce qui est né de la chair est chair» (v. 6). Tout ce que nous sommes comme hommes naturels, comme enfants d'Adam, est chair et, dans cette chair, il n'habite aucun bien (Rom. 7:18).

Comprenons-nous que tous les hommes, sans exception, sont ainsi totalement corrompus et désespérément mauvais ? Oui, tel est le verdict de Dieu sur la nature humaine. Ce qui est né de la chair est chair.

Mais est-il possible que les nobles exemples rapportés par l'histoire, ou bien toutes les aimables, généreuses et bienfaisantes actions que nous rencontrons dans notre vie journalière, soient l'oeuvre de ceux dont la nature est si complètement dépravée ? Certainement il doit y avoir une différence, des degrés dans notre condition naturelle, car comment est-il possible de classer ensemble de telles actions et des péchés grossiers et flagrants ?

Il n'est pas question du caractère extérieur des actions des hommes, si elles provoquent les applaudissements ou le blâme de la part de leurs semblables ; car aussi longtemps qu'elles procèdent d'hommes qui ne sont pas nés de nouveau, elles ne valent rien aux yeux de Dieu. Car il n'y a pas «d'arbre mauvais qui produise de bon fruit... Car on ne récolte pas des figues sur des épines, ni ne cueille du raisin sur un buisson» (Luc 6:43, 44). La parole de Dieu est tout à fait explicite sur ce sujet. «La pensée de la chair est inimitié contre Dieu, car elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas. Et ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu» (Rom. 8:7, 8). Ainsi, comme l'a dit Luther, ce n'est pas une question de ***faire***, mais une question d'***être*** ; non pas une question

du caractère des actions, mais de leur nature, et Dieu déclare que cette nature est chair, et la chair ne peut être rien que mal à ses yeux. Il est écrit : «La chair et le sang ne peuvent pas hériter du royaume de Dieu, et la corruption non plus n'hérite pas de l'incorruptibilité» (1 Cor. 15:50).

C'est de là que ressort la nécessité d'être nés de nouveau. Ce qui est né de la chair est chair : «Ne t'étonne pas de ce que je t'ai dit : Il vous faut être nés de nouveau» (Jean 3:7). Cette nécessité est universelle dans son application. Elle concerne l'enfant soumis et obéissant, aussi bien que le fils prodigue, l'actif et zélé philanthrope aussi bien que le condamné dans sa prison. Car la chair est chair et ne peut entrer dans le royaume de Dieu. Il faut donc avoir une nouvelle nature et une nouvelle vie, et si ces choses ne se trouvent pas, quelle que soit la réputation morale d'un homme, il sera pour toujours exclu du royaume de Dieu.

4.2 Comment donc un homme pourra-t-il être né de nouveau ?

C'est là en substance la question de Nicodème : «Comment un homme peut-il naître quand il est vieux ? Peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mère et naître ?» (Jean 3:4). Or, au lieu de répondre à la question de possibilité proposée par Nicodème, le Seigneur fait ressortir la manière dont un homme est né de nouveau : «En vérité, en vérité, je te dis : Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu» (v. 5).

4.2.1 L'eau

Une grande difficulté a été soulevée par les efforts qui ont été tentés de toute part pour tordre le sens de ce symbole. Les ritualistes de bien des nuances ont essayé avec persistance d'appuyer sur ce passage leur faux enseignement de la régénération baptismale. Mais si nous nous bornons aux Écritures, nous trouverons que la difficulté disparaît. D'abord, il est évident que Nicodème aurait dû être en mesure de saisir le sens des paroles du Seigneur, car quand il réplique : «Comment ces choses peuvent-elles se faire ?» Jésus répond et lui dit : «Tu es le docteur d'Israël, et tu ne connais pas ces choses ?» (Jean 3:9, 10). Et si nous nous reportons à l'un des prophètes (dont les écrits auraient dû être connus de Nicodème en sa qualité de docteur d'Israël), nous y trouvons une anticipation claire de cet enseignement du Seigneur. Parlant de la restauration future d'Israël, le prophète Ézéchiel dit : «Je répandrai sur vous des eaux pures, et vous serez purs : je vous purifierai de toutes vos impuretés et de toutes vos idoles. Et je vous donnerai un coeur nouveau, et je mettrai au dedans de vous un esprit nouveau ; et j'ôterai de votre chair le coeur de pierre, et je vous donnerai un coeur de chair ; et je mettrai mon Esprit au-dedans de vous, et je ferai que vous marchiez dans mes statuts, et

que vous gardiez mes ordonnances et les pratiquiez (Ézéch. 36:25-27). Ici nous avons ce même rapprochement de l'eau et de l'Esprit, et un changement radical suit leur application, impliqué dans cette expression : «Un nouveau coeur». De plus, l'eau est citée dans ce passage dans le sens le plus familier aux Israélites, en rapport avec la purification.

En regard de cette citation, nous demandons quelle est la signification de l'eau ? Le Psaume 119 nous offre cette question : «Comment un jeune homme rendra-t-il pure sa voie ?» (v. 9). C'est, répond-il, «en y prenant garde selon ta parole». Nous lisons aussi dans le Nouveau Testament : «Par le lavage d'eau par la Parole» (Éph. 5:26), et encore : «Vous êtes déjà nets, à cause de la parole que je vous ai dite» (Jean 15:3. Lisez aussi Jean 13:5-11). L'eau est donc un symbole bien connu de la parole de Dieu. D'autre part, nous trouvons la Parole constamment associée avec la nouvelle naissance dans d'autres passages. «De sa propre volonté, il nous a engendrés par la parole de la vérité» (Jacq. 1:18). «Vous qui êtes régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la vivante et permanente parole de Dieu : parce que toute chair est comme l'herbe, et toute sa gloire comme la fleur de l'herbe : l'herbe a séché et sa fleur est tombée, mais la parole du Seigneur demeure éternellement. Or c'est cette parole qui vous a été annoncée» (1 Pierre 1:23, 25). L'apôtre Paul, faisant allusion au même sujet, dit aux Corinthiens : «Moi je vous ai engendrés dans le christ Jésus par l'évangile» (1 Cor. 4:15). Ainsi la parole de Dieu prêchée dans l'évangile est le premier moyen de la nouvelle naissance, que le Seigneur présente ici sous le type de l'eau.

4.2.2 L'Esprit

«C'est l'Esprit qui vivifie» (Jean 6:63). «La lettre tue, mais l'Esprit vivifie» (2 Cor. 3:6). L'Esprit agissant avec et par la parole de Dieu vivifie les âmes mortes, et elles sont nées de nouveau. La Parole ne peut faire cela sans l'intervention du Saint Esprit, mais l'Esprit de Dieu se sert de la Parole comme instrument, pour amener les âmes de la mort à la vie, produisant en elles, à la fois, une nouvelle nature et une vie nouvelle. Les Écritures nous fournissent plusieurs illustrations de ce fait. Prenons la plus frappante de toutes — le jour de la Pentecôte. Les meurtriers du Seigneur Jésus étant rassemblés autour de Pierre et des autres apôtres, Pierre leur annonce la parole de Dieu et leur dit : «Que toute la maison d'Israël donc sache certainement que Dieu a fait et Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié» (Actes 2:36). Au commencement du chapitre, dans le récit de la descente du Saint Esprit, il est dit des apôtres «qu'ils furent tous remplis de l'Esprit Saint et commencèrent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit leur donnait de s'énoncer». Pierre parlait donc par la puissance du Saint Esprit et le même Esprit, revêtant la parole de Dieu d'une grande puissance, une multitude de personnes furent

nées de nouveau ; le changement produit en elles fut constaté par le fait qu'ils «eurent le ceeur saisi de componction et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Que ferons-nous ?» (v. 37). Il en est de même aujourd'hui, quand des hommes sont nés de nouveau. C'est toujours par l'Esprit de Dieu, par le moyen de la Parole. Il n'y a pas d'autre moyen.

4.2.3 Conclusion sur ce « comment »

Nous pouvons, maintenant, en présence de l'enseignement du Seigneur, définir plus exactement le sens de ces paroles. Dans l'évangile de Jean, ch. 3, v. 9, Nicodème demande : «Comment ces choses peuvent-elles se faire ?» En premier lieu, le Seigneur lui reproche avec douceur son ignorance (v. 10) et son incrédulité (v. 11, 12), et ensuite il lui donne une réponse complète à la question qu'il lui avait adressée. Celle-ci comprend trois parties, qui révèlent ensemble tout le mystère que l'esprit de Nicodème ne pouvait comprendre.

4.2.4 La réponse complète du Seigneur à Nicodème

- **La personne du Fils de l'homme**
  Ceci est le fondement de tout dans la parole de Dieu, dans l'évangile, par lequel sous l'action de l'Esprit de Dieu les âmes sont amenées à la vie nouvelle. «Personne n'est monté au ciel, sinon Celui qui est descendu du ciel, le fils de l'homme qui est dans le ciel» (v. 13). Nous avons ici le grand mystère de l'incarnation du Fils de Dieu. Il était dans le ciel, mais il «est descendu du ciel». Il naquit d'une femme et devint le Fils de l'homme sur la terre, et toutefois pendant qu'il parle à Nicodème il peut dire de Lui-même «qui est dans le ciel». C'est le Dieu-Homme, vrai homme, et vrai Dieu, qui est ici révélé dans la personne du Fils de l'homme. C'est cette merveilleuse dignité de la personne de Christ, qui donne une vertu infinie à son oeuvre ; de là la nécessité de garder avec un soin jaloux la vraie doctrine de la personne de notre Seigneur, et de rejeter tout enseignement capable de déprécier soit sa nature humaine, soit sa nature divine. Tout ce qui est hostile à la personne de Christ, s'oppose à sa croix et à son sacrifice expiatoire. La personne de Christ est le fondement de l'évangile de la grâce de Dieu et lui donne son caractère. «Car c'est le Dieu qui a dit que du sein des ténèbres la lumière resplendît, ***qui a relui dans nos coeurs pour faire luire la connaissance de la gloire de Dieu dans la face de Christ***» (2 Cor. 4:6).

- **L'oeuvre de Christ**
  C'est ici que nous trouvons le second des divins «il faut». «Il vous faut», dit le Seigneur, «être nés de nouveau». Et maintenant il dit : «Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, ***ainsi il faut que le Fils de l'homme soit élevé***, afin que

quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3:14, 15). Mais pourquoi fallait-il que le Fils de l'homme fût élevé et crucifié ? C'était une nécessité morale, car «sans effusion de sang il n'y a pas de rémission» (Héb. 9:22). Parce que, prenant la place du pécheur, il devait être «blessé pour nos transgressions» et «meurtri pour nos iniquités» (És. 53:5) ; parce que, par le fait que nous étions sous le jugement et la condamnation du péché, il fallait qu'il mourût à notre place : car il a lui-même «porté nos péchés en son corps sur le bois» (1 Pierre 2:24). C'était, en un mot, en tant que substitut du pécheur, qu'il lui fallait être élevé, «afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3:15). Il devient ainsi la source de la vie ; de plus, en résurrection il est la vie de chaque croyant (Col. 3:3, 4) ; car c'est dans la nouvelle naissance que cette vie est communiquée par la puissance de l'Esprit vivifiant. Mais, par le caractère de sa mort, comme substitut du pécheur sur la croix, il est la vie de ceux qui croient ; car c'est dans la mort qu'il a expié nos péchés, et fait la propitiation, et par ce moyen, il a enlevé toute barrière entre un Dieu de grâce et des pécheurs perdus. Dès lors il peut dire : «Celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra» (Jean 11:25).

C'est ainsi une vie sortant de la mort, une vie dans un Sauveur crucifié et ressuscité, parce que «par la mort, il rendit impuissant celui qui avait le pouvoir de la mort» (Héb. 2:14), car «à moins que le grain de blé, tombant en terre, ne meure, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit» (Jean 12:24).

- **La foi est le lien entre le pécheur et Christ**

  La foi est le lien entre le pécheur et Christ, tout comme l'attouchement était le lien entre ceux qui étaient guéris et Christ, dans les jours de sa vie ici-bas. En sorte que «quiconque croit en lui» ne périt pas, mais a la vie éternelle (Jean 3:15, 16). Ceci sera compris tout de suite, si l'on considère le parallèle que le Seigneur place ici devant Nicodème. Il compare sa propre «élévation», à celle du serpent élevé par Moïse au désert (Nomb. 21:6-9). Des serpents mordaient les enfants d'Israël et les faisaient mourir ; ce fut au serpent qu'ils furent invités à regarder afin de vivre. Le péché a été la cause de notre mort. «Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et ***par le péché la mort***, etc.» (Rom. 5:12). De même, c'est à Celui qui a été fait péché pour nous (2 Cor. 5:21), que nous sommes appelés à croire pour avoir la vie.

  C'est donc ici le point capital à saisir, savoir le rapport qui existe entre le fait de regarder au serpent et la foi. Nous lisons : «Et Moïse fit un serpent d'airain, et le mit sur une perche ; et il arrivait ***que, lorsqu'un serpent avait mordu un homme, et***

qu'il regardait le serpent d'airain, il vivait» (Nomb. 21:9). Remarquez d'abord, que c'était l'Israélite mordu qui regardait, et secondement, qu'il regardait par obéissance de foi, croyant la parole de Dieu. Il en est exactement ainsi de Christ élevé. Quiconque prend la position d'un pécheur, reconnaissant qu'il est «mordu», perdu sans ressource par le péché, s'il regarde à Christ dans l'obéissance de la foi, ne périra pas, mais il a la vie éternelle. Nous voyons ainsi, comme dans la Pâque, qu'il n'y a pour le pécheur absolument aucune oeuvre à faire. Il a simplement à croire le témoignage que Dieu a donné de son Fils, savoir, que Dieu a réglé le compte du péché dans la mort de Christ et que dès lors il proclame la vie pour tous ceux qui croient. Dès que le pécheur a la foi dans le Seigneur Jésus Christ, il est né de nouveau ; il a la vie éternelle.

4.2.5 C'est ainsi qu'a lieu la nouvelle naissance.

L'évangile est prêché, cette parole de Dieu qui dit à une race coupable, que «Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique (livré à la mort), afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3:16). Le Saint Esprit revêt le message de Dieu de grâce et de puissance. Il pénètre dans les coeurs des pécheurs ; ils croient, ils sont vivifiés, ils naissent de nouveau, ils ont la vie éternelle (Jean 3:16).

Cher lecteur, êtes-vous né de nouveau ? Avec cette parole pénétrante devant les yeux, vous pouvez sans difficulté répondre à cette question. Si vous l'êtes, votre âme entière éclatera en actions de grâces à Dieu pour le don de son Fils unique ! Si vous ne l'êtes pas, laissez-moi vous avertir encore une fois qu'il n'est pas question de ce que vous pouvez être bon fils ou bonne fille, mari dévoué ou épouse affectionnée, bon père ou tendre mère. Si vous n'êtes né de nouveau, vous êtes en dehors du royaume de Dieu, ruiné, perdu sans espoir. Serez-vous satisfait d'une telle condition ? Que fût-il advenu si les Israélites mordus avaient refusé de regarder au serpent d'airain, disant : «Nous pouvons peut-être nous guérir» ? Ils seraient morts dans leur angoisse et leur péché. De même, si vous refusez de croire à Christ, de croire en Lui, il n'y a pas d'autre remède ; et au lieu d'avoir la vie éternelle, vous périrez pour toujours. Mais si vous vous soumettez à cette nécessité d'être né de nouveau, reconnaissant votre véritable condition devant Dieu, et regardant à Christ avec une foi simple, vous passerez immédiatement de la mort à la vie.

Chapitre 5 — La paix avec Dieu — La justification

«Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre seigneur Jésus Christ» (Rom. 5:1). C'est ici la conclusion à laquelle l'apôtre arrive, après

avoir constaté les conditions en vertu desquelles Dieu peut rencontrer le pécheur en grâce et justifier quiconque croit en Jésus. Le principe que renferme cette conclusion est si important et si nécessaire à comprendre, que nous nous proposons de le considérer en détail, afin de montrer aux âmes angoissées comment Dieu a posé soigneusement le fondement de la paix, entièrement en dehors d'elles-mêmes, en sorte qu'elles puissent reconnaître que le Rocher sur lequel cette paix est fondée, c'est Christ seul et son oeuvre.

5.1 La justification est par la foi

La justification est par la foi ; c'est-à-dire sur le principe de la foi, en contraste avec le principe des oeuvres. Le souvenir de ce fait nous épargnerait bien des confusions, et c'est sur ce contraste que l'apôtre établit toute son argumentation. Ainsi, après avoir dépeint l'état des nations et des Juifs, et avoir prouvé que les uns et les autres sont convaincus de péché, il dit : «C'est pourquoi nulle chair ne sera justifiée» devant Dieu par des oeuvres de loi (Rom. 3:20). Et encore : «Nous concluons que l'homme est justifié par la foi, ***sans oeuvres de loi***» (v. 28). De même, après avoir cité l'exemple de la justification d'Abraham : «Abraham crut Dieu, et cela lui fut compté à justice», il nous dit : «À celui qui ***ne fait pas des oeuvres, mais qui croit*** en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est comptée à justice» (Rom. 4:3, 5). Nous avons, par conséquent, le contraste le plus complet entre la loi et l'évangile. La loi disait : «Celui qui ***aura fait*** ces choses vivra par elles» (Gal. 3:12) mais l'évangile proclame que Dieu justifie quiconque croit en Jésus (Rom. 3:26). Ce n'est donc plus une question d'oeuvres ou de quelque chose à faire de la part de l'homme, car Dieu a démontré la ruine complète et définitive de l'homme, dans toutes les positions où il avait été placé. Le gentil sans loi et le Juif sous la loi sont convaincus comme pécheurs, «afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit coupable devant Dieu» (Rom. 3:19). À cause de cela, l'homme est entièrement exclu de la possibilité de faire quoi que ce soit pour se restaurer, ou se sauver lui-même. Il est déjà sous la condamnation, perdu ; par conséquent, les oeuvres ou actions de quelque genre que ce soit sont entièrement sans profit. Et s'il doit maintenant être sauvé, ce ne peut être que sur le principe de la foi ; «car vous êtes sauvés par la grâce, par la foi, et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu» (Éph. 2:8). Il n'a jamais, par ses plus grands efforts, obtenu aucune justice devant Dieu ; c'est pourquoi il ne peut éviter la justice de Dieu, telle qu'elle est révélée dans l'évangile, par la foi pour la foi (Rom. 1:17).

Il est très important de bien comprendre ce sujet ; car c'est à cela précisément que les Juifs se sont heurtés dès le commencement. Ainsi, nous lisons au chapitre 10, que «ignorant la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu. Car Christ est la fin de la loi pour justice à tout croyant» (Rom. 10:3, 4). Jusqu'à ce que les âmes aient compris qu'elles ne peuvent pas «établir leur propre

justice», que leurs justices sont «comme un vêtement souillé» devant Dieu (És. 64:6), elles n'accepteront jamais cette vérité, qu'elles ne peuvent être justifiées autrement que sur le principe de la foi et que le moyen pour être sauvées, c'est la grâce de Dieu envers nous dans le Seigneur Jésus. Mais une fois cela compris, le résultat est immense ; car nos yeux sont immédiatement détachés de nous-mêmes et dirigés vers Celui qui est le seul Sauveur. Nous abandonnons nos propres ressources, pour nous soumettre à la justice de Dieu qui est sur le principe de la foi.

5.2 L'objet proposé à la foi en vue de la justification

Nous pouvons maintenant rechercher quel est l'objet proposé à la foi en vue de la justification. Ceci est clairement défini en Romains 4. L'apôtre, comme nous l'avons vu, rapporte qu'Abraham crut Dieu et que cela lui fut imputé pour justice ; et, de plus, il met devant nos yeux les circonstances et le caractère de sa foi, faisant surtout remarquer qu'elle était antérieure à la circoncision et que la loi n'a rien eu à faire avec la promesse qu'il a reçue (v. 9-16). Ensuite il ajoute : «Or ce n'est pas pour lui seul qu'il a été écrit que cela lui a été compté, mais aussi pour nous, à qui il sera compté, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification» (v. 23-25). L'objet proposé à la foi d'Abraham était Dieu lui-même, dans la promesse qu'il serait «héritier du monde» (v. 13), et contre espérance il «crut avec espérance, pour devenir père de plusieurs nations, selon ce qui a été dit : Ainsi sera ta semence. Et n'étant pas faible dans la foi, il n'eut pas égard à son propre corps déjà amorti, âgé qu'il était d'environ cent ans, ni à l'état de mort du sein de Sara ; et il ne forma point de doute sur la promesse de Dieu par incrédulité, mais il fut fortifié dans la foi, donnant gloire à Dieu, et étant pleinement persuadé que ce qu'il a promis, il est puissant aussi pour l'accomplir. C'est pourquoi aussi cela lui a été compté à justice» (v. 18-22).

L'objet de sa foi était ainsi un Dieu de promesse ; mais l'objet proposé à notre foi est un Dieu d'accomplissement. Car la justice nous sera imputée, si nous «croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur» (v. 24). C'est pourquoi Dieu est présenté au pécheur, dans l'évangile, comme Celui qui est intervenu en grâce, procurant la rédemption en Christ et proclamant que Christ a été livré pour nos offenses et ressuscité pour notre justification : c'est-à-dire un Dieu Sauveur, un Dieu qui n'exige maintenant du pécheur que la foi en Lui-même ; ne réclamant rien de l'homme, parce qu'il a envoyé son Fils unique pour prendre toutes nos responsabilités sur Lui, pour satisfaire, par sa mort, à toutes les exigences qu'un Dieu saint avait contre nous, et régler pour toujours la question du péché. Ainsi glorifié, Dieu peut maintenant, sur le fondement d'une oeuvre de rédemption accomplie, recevoir avec justice et justifier tous ceux qui croient. Dieu a pourvu

de cette manière, en grâce, par les ressources d'amour de son propre coeur, à tous les besoins du pécheur, par le précieux sang de Christ, pour le purifier de sa culpabilité, et par une justice divine dans laquelle il peut subsister en Sa propre présence ; il a fourni, de fait, tout ce qui manquait au pécheur, pour l'amener, de son éloignement dans la condamnation et dans la mort, jusqu'à Dieu lui-même. Dans l'évangile de la grâce, il est donc présenté comme Celui qui donne et non comme Celui qui exige, puis comme objet de foi quant à son témoignage au sujet de ce qu'il a fait pour nous dans son Fils et par Lui.

Au troisième chapitre, le sang de Christ est présenté comme l'objet de la foi. «Étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang» (Rom. 3:24, 25). La portée de ce passage est différente : le monde entier est reconnu coupable devant Dieu (v. 19). La question, ici, est : comment satisfaire aux exigences de Dieu comme Juge ? la réponse se trouve dans le sang de Christ, donné par la grâce de Dieu, en sorte que le plus coupable peut venir et être justifié par la foi dans le sang de Christ (v. 24-26). Mais, dans le passage que nous avons examiné, Dieu se manifeste, ainsi que nous l'avons dit plus haut (Rom. 4:18-22), comme un Dieu Sauveur, satisfait de l'oeuvre de Christ, dont la mort a fait l'expiation du péché ; il se présente ainsi, Lui-même, comme le Dieu de grâce dans la rédemption et comme l'objet de la foi du pécheur. Combien cela est simple et béni ! Qu'est-ce que Dieu demande des pécheurs ? Seulement qu'ils le croient, et qu'ils reçoivent son témoignage touchant ce qui a été accompli en leur faveur par la mort de son Fils. En même temps il leur présente, pour confirmer son témoignage, le fait de la résurrection du Seigneur Jésus d'entre les morts. C'est comme si Dieu nous disait : «Si vous avez besoin d'une preuve que Christ a été livré pour vos offenses, et qu'il les a expiées par sa mort, et que tous mes droits contre vous ont été complètement satisfaits, contemplez sa résurrection. Je l'ai ressuscité d'entre les morts et fait asseoir à ma droite dans la gloire, pour constater devant tous qu'il a achevé l'oeuvre de l'expiation et que je l'ai acceptée».

5.3 Quiconque croit en Lui est justifié

Quiconque croit en Lui est justifié, c'est-à-dire que nous sommes par la foi estimés justes devant Dieu, justes en Christ ; car Celui qui n'a pas connu le péché, Dieu «l'a fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui» (2 Cor. 5:21). Ceci dépasse de beaucoup la purification de la culpabilité, ou le pardon des péchés, parce que nous avons dans la justification une justice positive qui nous rend propres pour la présence de Dieu. Le sang de Christ, comme nous l'avons vu, en est la cause méritoire, d'une valeur si infinie en notre faveur, que, glorifié ainsi dans l'expiation de nos péchés, Dieu peut avec justice, à cause de la justice de son Fils, nous recevoir, nous pardonner, nous justifier et nous amener dans la place où est Christ lui-même. Comme l'exprime ailleurs l'apôtre : «Or vous

êtes de lui dans le christ Jésus, qui nous a été fait sagesse de la part de Dieu, et justice, et sainteté, et rédemption» (1 Cor. 1:30).

Nous sommes si complètement identifiés avec Christ devant Dieu, que sa place est notre place, son acceptation notre acceptation, car nous sommes en Lui, c'est pourquoi l'apôtre Jean peut écrire : «Comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde» (1 Jean 4:17). Ceci suffira pour montrer le caractère complet de notre justification, et pour aider des âmes angoissées à comprendre que c'est Dieu Lui-même qui justifie le croyant. Car s'il nous justifie, s'il est si complètement satisfait de ce qui a été fait pour nous, qu'il nous absout de toute oeuvre et nous fait asseoir en Christ devant Lui-même, qui peut nous condamner ? (Rom. 8:33, 34). Qui peut nous accuser, ou qui peut diminuer d'un point ou d'un trait la perfection de notre acceptation ? Dieu a parlé ; il a déclaré que nous sommes «justifiés par la foi», et sa parole demeure éternellement.

5.4 La paix est le privilège de celui qui est justifié

«Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre seigneur Jésus Christ». Ces paroles : «Nous avons la paix», ne signifient pas nécessairement que nous en jouissons ; car certainement, un grand nombre de ceux qui sont justifiés devant Dieu ne connaissent que très peu cette paix. Le fait est que la paix nous est donnée ; qu'elle est faite entre nos âmes et Dieu, que toute question entre Lui et nous est si parfaitement réglée, qu'il n'a plus rien contre nous et, par conséquent, la paix est notre privilège.

Mais si c'est une chose faite et qui nous est acquise, qu'est-ce qui empêche tant d'âmes de jouir de la possession de cette paix ? C'est uniquement l'incrédulité ; elles regardent au-dedans d'elles, à leur propre état, au lieu de regarder au-dehors à ce que Dieu a fait pour elles. Nous ne pouvons nous réjouir de cette paix que lorsque nous savons qu'elle nous appartient. Et nous ne pouvons savoir cela qu'en croyant la parole de Dieu. Mais si nous croyons, nous sommes justifiés, nous avons la paix, quels que puissent être nos sentiments ou notre expérience. Et de même aussi nous conserverons la jouissance de la paix par une confiance simple dans la parole de Dieu. Il est de la première importance de savoir qu'elle est à nous ; si les âmes sont ballottées de côté et d'autre par les doutes et les craintes, c'est qu'elles hésitent à croire à la plénitude de la grâce de Dieu. Elles sont par ce fait faibles et sans appui et deviennent la proie facile du tentateur ; tandis que si elles se reposaient avec confiance sur la parole certaine de Dieu qu'elles ont la paix, qui a été faite par l'oeuvre de Christ et faite pour elles, elles pourraient chanter au milieu de l'orage et présenter un front assuré devant toute difficulté. Elles ne seraient pas troublées par les perfides suggestions de Satan, sachant que la paix repose sur la croix de Christ,

qu'elle est à la fois certaine et ferme, inaliénable et immuable ; un fondement sur lequel elles peuvent bâtir et demeurer en sûreté pour toujours. Car la paix de celui qui est justifié est le résultat d'une rédemption accomplie, fondée sur la croix, et dont la preuve est dans la résurrection de Christ.

Quelques-uns seront encouragés dans leur confiance, si nous leur rappelons que Dieu est ***juste***, en même temps qu'il est Celui qui justifie ceux qui sont de la foi de Jésus (Rom. 3:26), c'est-à-dire qu'il est juste à l'égard des droits auxquels a satisfait l'oeuvre de Christ, ou plutôt Christ dans son oeuvre. C'est donc ce que Christ a acquis pour nous ; et c'est pour cela qu'il est notre paix (Éph. 2:14).

Il ne faut jamais oublier que cette paix n'existe pas en dehors de Christ, mais en Lui et par son moyen ; et en conséquence que c'est une paix juste, une paix que Dieu nous confère et nous accorde avec justice par le Seigneur Jésus Christ.

Chapitre 6 — «Que faut-il que je fasse pour être sauvé ?»

Ayant démontré quelle est la provision de Dieu pour le besoin des âmes, nous pouvons maintenant examiner le sujet, au point de vue de l'homme. Dès le moment qu'un homme est convaincu de péché, la question s'élève dans son coeur sous une forme ou sous une autre : «Que faut-il que ***je fasse*** ?» Il en fut ainsi au jour de la Pentecôte, quand les Juifs furent saisis dans leur coeur par la puissance du Saint Esprit, ensuite de la prédication de Pierre. «Hommes frères», dirent-ils, «que ferons-nous ?» Le geôlier demanda à Paul et à Silas : «Que faut-il que je fasse pour être sauvé ?» (Actes 16:30). Deux fois le Seigneur lui-même fut interrogé. «Que ferai-je afin que j'hérite de la vie éternelle ?» (Marc 10:17 et Luc 10:25). La question que Paul ou plutôt Saul adresse au Seigneur : «Que dois-je faire, Seigneur ?» (Actes 22:10) est différente, et il n'est pas nécessaire de l'examiner ici. Le propre de ces questions est que le «Je» occupe la place principale, ou plutôt peut-être l'idée de faire quelque chose. «Que faut-il que ***je fasse*** ?» C'est là un signe indubitable que les questionneurs n'ont pas encore appris ce que Dieu est, ni leur vraie place devant Lui. C'est à ce point de vue qu'il importe surtout d'examiner la question, parce qu'elle marque pour beaucoup d'âmes une époque caractéristique de leur carrière. Il y a très peu de personnes, en vérité, qui n'aient pas posé la même question à quelque époque de leur travail d'âme. Nous nous proposons donc d'examiner quelques-uns des exemples que nous avons cités, pour nous rendre compte de la réponse que nous fournit la parole de Dieu.

6.1 Le jeune homme riche»

Prenons premièrement le cas du jeune homme de Marc 10:17 ; Matthieu 19:16 ; Luc 18:18.

Nous lisons que lorsque Jésus «sortait sur la route, un homme accourut, et, se jetant à genoux devant lui, il lui demanda : Bon Maître, que ferai-je afin que j'hérite de la vie éternelle ? Et Jésus lui dit : Pourquoi m'appelles-tu bon ? Nul n'est bon, sinon un seul, Dieu. Tu sais les commandements : Ne commets point adultère ; ne tue point ; ne dérobe point ; ne dis point de faux témoignage ; ne fais tort à personne ; honore ton père et ta mère. Et répondant, il lui dit : Maître, j'ai gardé toutes ces choses dès ma jeunesse». Matthieu rapporte que le jeune homme ajouta : «Que me manque-t-il encore ?» «Et Jésus, l'ayant regardé, l'aima, et lui dit : Une chose te manque : va, vends tout ce que tu as et donne aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel, et viens, suis-moi, ayant chargé la croix. ***Et lui, affligé de cette parole, s'en alla tout triste, car il avait de grands biens***» (Marc 10:17-22). Cet exemple est d'autant plus frappant et instructif, que ce jeune homme était si irréprochable et d'une conduite si exceptionnelle. Il était à la fois sincère et intègre, un de ceux qui pouvaient dire comme Paul, que pour ce qui était de la justice par la loi, il était sans reproche (Phil. 3:6), car à l'énumération que le Seigneur lui fait des commandements, il répond : «J'ai gardé toutes ces choses dès ma jeunesse», et il ajoute : «Que me manque-t-il encore ?» (voyez Matt. 19:20). Ce jeune homme n'est-il pas le portrait de beaucoup de personnes de nos jours, jeunes gens et autres, dont toute la vie morale, dans son apparence extérieure du moins, ne laisse rien à désirer ? Doux, aimables et affectueux, attentifs à leurs devoirs de fils ou de filles, droits et honorables dans toutes les circonstances de la vie, et diligents aussi dans l'observance de tout ce qui est appelé devoirs religieux, ils gagnent l'estime de tout leur entourage, amis et connaissances. Que leur manque-t-il encore ? La réponse du Seigneur au jeune homme est aussi la réponse à notre question. Que renferme-t-elle donc ? D'abord ***que l'homme ne peut rien apporter à Dieu***, et par conséquent qu'il ne peut ***rien faire*** pour hériter de la vie éternelle. Comme Paul, il doit apprendre que sa justice est comme un linge souillé, pour estimer que les choses qui lui étaient un gain comme homme naturel lui sont une perte à l'égard de Christ, et que rien de ce qu'il est, ou de ce qu'il a fait, ne lui donne de mérite devant Dieu ; ce qu'il a de meilleur même doit être mis de côté comme indigne et souillé.

En outre, le Seigneur entend qu'il faut que l'homme abandonne volontairement tout ce qu'il a — soi-même, sa propre justice et tout le reste — à cause de l'excellence de la connaissance de Jésus Christ. C'est pourquoi le Seigneur dit au jeune homme de vendre tout ce qu'il a et de le donner aux pauvres, et «viens, suis-moi, ayant chargé la croix».

Telle est la première réponse à la question : Que faut-il que je fasse pour hériter de la vie éternelle ? Il faut prendre la place de gens dénués, sans ressource — soi-même, le monde et toutes choses étant sans valeur — aux pieds de Jésus. Et n'oublions pas le solennel avertissement de tout ce récit, c'est que la supériorité du caractère et les avantages de la position, etc., doivent être classés parmi les plus grands obstacles pour venir à Christ,

parce qu'ils déguisent et voilent souvent la réelle condition de l'âme devant Dieu.

6.2 Le docteur de la loi — Luc 10

L'exemple du docteur de la loi (Luc 10). Celui-ci est à plusieurs points de vue complètement différent de celui que nous venons de considérer ; car le docteur de la loi vient pour éprouver Christ, et occupe ainsi une place morale au-dessous du précédent. C'est pourquoi le Seigneur donne ici une leçon beaucoup plus profonde sur la véritable condition de l'homme. «Et voici, un docteur de la loi se leva pour l'éprouver, et dit : Maître, que faut-il que j'aie fait pour hériter de la vie éternelle ? Et il lui dit : Qu'est-il écrit dans la loi ? Comment lis-tu ? Et répondant, il dit : «Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton coeur, et de toute ton âme, et de toute ta force, et de toute ta pensée ; et ton prochain comme toi-même». Et il lui dit : Tu as bien répondu ; fais cela, et tu vivras. Mais lui, voulant se justifier lui-même, dit à Jésus : Et qui est mon prochain ? etc.» Alors suit la parabole du bon Samaritain (Luc 10:25-37). Ici le Seigneur prend, sur son propre terrain, le docteur de la loi qui vient pour l'éprouver, c'est-à-dire sur le terrain de la loi, et ainsi il accepte son témoignage des exigences de la loi, ajoutant les paroles prononcées après sa promulgation : «Fais cela, et tu vivras», lesquelles choses si l'homme les accomplit, il vivra par elles (Lév. 18:5). Mais il emploie la loi, selon son but divin, comme le type des exigences de Dieu à l'égard de l'homme dans la chair, et comme telle apportant la connaissance du péché (Rom. 3:20). Car ses paroles : «Tu as bien répondu ; fais cela, et tu vivras» (v. 28), amènent le docteur de la loi à la conviction de péché. Aussi lisons-nous : «Lui, voulant se justifier lui-même, dit à Jésus : Et qui est mon prochain ?» Le Seigneur l'avait sondé avec cette parole qui «est vivante et opérante, et plus pénétrante qu'aucune épée à deux tranchants, et atteignant jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles ; et elle discerne les pensées et les intentions du coeur» (Héb. 4:12). Mais au lieu de s'humilier, il cherche à en esquiver l'application, en insinuant même l'impossibilité d'accomplir le commandement divin. Il cherche à se justifier, comme s'il était possible à un homme d'être justifié devant Dieu, en alléguant que puisqu'il ne peut définir le commandement divin, on ne peut s'attendre à ce qu'il l'accomplisse. Mais le Seigneur a fait entrer dans son âme la connaissance du péché, et maintenant, pour lui enseigner aussi qui est son prochain, il propose la parabole de l'homme tombé entre les mains des voleurs, et comment il a été secouru par un Samaritain.

Quelles sont les leçons qu'on peut tirer de cette réponse à la question : «Que faut-il que j'aie fait pour hériter de la vie éternelle ?» Ce n'est pas seulement que l'homme ne peut rien faire, mais ***qu'il est convaincu comme pécheur devant Dieu*** ; en sorte que nous avons dans cette parabole le tableau de la condition de l'homme. Elle est ainsi décrite : «Un homme descendit de Jérusalem à Jéricho, et tomba entre les mains des voleurs, qui

aussi, l'ayant dépouillé et l'ayant couvert de blessures, s'en allèrent, le laissant à demi mort» (v. 30). Le lieu même où le voyageur est assailli est significatif. Il descendait de Jérusalem, la cité de Dieu, à Jéricho, la ville maudite (Josué 6:26), peinture frappante du voyage du pécheur vers la perdition. Il tombe entre les mains des voleurs qui le dépouillent, le blessent et s'en vont, le laissant à demi mort ; et ainsi, le voilà gisant sans aide et sans espoir, et sur le point de mourir. Qui ne verra dans ce tableau la condition de l'homme pécheur ? Et quelle folie ne serait-ce pas à celui qui se trouve dans un tel état de demander : Que faut-il que ***j'aie fait*** pour hériter de la vie éternelle ? La question est plutôt : Qu'y a-t-il ***à faire*** pour le sauver ? Et c'est ce que le Seigneur veut enseigner au docteur de la loi — la folie d'un pécheur qui demande ce qu'il peut faire, tandis que, s'il est sauvé, ce doit être par la grâce et par l'intervention d'un autre. Cette dernière vérité est dépeinte dans le Samaritain. Mais auparavant un sacrificateur et un lévite passent par là et abandonnent le malheureux homme à son sort, montrant l'impuissance de la loi à sauver l'âme. Alors le Samaritain se présente, «et, le voyant, il fut ému de compassion, et s'approcha et banda ses plaies, y versant de l'huile et du vin ; et l'ayant mis sur sa propre bête, il le mena dans l'hôtellerie et eut soin de lui. Et le lendemain, s'en allant, il tira deux deniers et les donna à l'hôtelier, et lui dit : Prends soin de lui ; et ce que tu dépenseras de plus, moi, à mon retour, je te le rendrai» (v. 33-35). Qui est donc le Samaritain ? Certainement, nul autre que Christ — Christ, dans la compassion de son amour, cherchant et sauvant ceux qui étaient perdus. Car il est ému de pitié par la misère de l'homme pauvre et abandonné, il bande ses plaies, il le conduit dans un lieu sûr, le soigne, l'entretient, et pourvoit à tous ses besoins jusqu'à son retour. De toute cette scène nous apprenons donc :

1. que l'homme est pécheur ;
2. en tant que pécheur, il est à la fois perdu et sans aide
3. par conséquent il ne peut rien faire
4. s'il doit être sauvé, ce sera seulement par Christ, et par ce que Christ a fait.

6.3 Le geôlier de Philippes

Ceci nous amène à examiner l'exemple du geôlier (Actes I6). Nous prenons celui-ci plutôt que celui des Juifs au jour de la Pentecôte, parce que la question qu'il pose est plus positive. Paul et Silas avaient été mis en prison à Philippes, à l'instigation d'une foule irritée ; et sur le minuit, lisons-nous, les apôtres priaient et chantaient les louanges de Dieu, lorsque «tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre, de sorte que les fondements de la prison furent ébranlés ; et incontinent toutes les portes s'ouvrirent, et les liens de tous furent détachés» (Actes 16:25, 26). Le gardien de la prison fut terrifié et, dans l'agitation du moment, croyant que les prisonniers s'étaient enfuis, il se serait tué sans l'intervention de Paul. «Et ayant demandé de la lumière, le geôlier s'élança dans la prison, et tout tremblant

il se jeta aux pieds de Paul et de Silas. Et les ayant menés dehors, il dit : ***Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé*** ? Et ils dirent : Crois au seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta maison» (v. 27-31).

Pourquoi Paul et Silas répondent-ils autrement au geôlier, que le Seigneur ne l'avait fait dans les deux cas précédents ? La réponse, dans chaque exemple, est appropriée à la condition morale du questionneur. Paul et Silas ***peuvent porter immédiatement les yeux du geôlier sur Christ, parce qu'il est venu dans la condition morale représentée par l'homme mourant de la parabole précédente***. En sorte que, si quelques-uns de mes lecteurs ont la même question à poser, ils ne peuvent en recevoir la réponse avant d'avoir pris la même position. Nous avons déjà insisté sur cette vérité dans le deuxième chapitre, mais nous devons encore l'accentuer ici. Car jusqu'à ce que la leçon ait été acceptée, le chemin du salut ne peut être connu. Cher lecteur, avez-vous appris, non seulement que vous ne pouvez rien apporter à Dieu, que même les choses qui pourraient vous être avantageuses auprès des hommes sont sans valeur devant Lui, mais encore que vous êtes pécheur et, comme tel, perdu et ruiné ; que, partant, vous ne pouvez rien faire pour votre salut et que, si vous devez être sauvé, ce sera par l'oeuvre de grâce d'un autre ? S'il en est ainsi, nous pouvons dès maintenant développer devant vous la vérité bénie contenue dans ces paroles : «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé» (v. 31).

Donc, pour être sauvé, pour avoir la vie éternelle, il vous faut croire au Seigneur Jésus Christ. Ce n'est pas une question de ***faire***, mais de ***croire***. Maintenant, ce n'est pas ce que le pécheur peut faire, mais ce que Christ a fait, car il a pris sur lui ce que j'avais mérité, tandis que je reçois le fruit de ce ***qu'il a fait***. Dorénavant ce sera : «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé». Il n'y a pas d'autre chemin ; c'est pourquoi le salut est toujours attaché à la foi. Prenons quelques exemples : «Ta foi t'a sauvée, va-t'en en paix» (Luc 7:50). «Lève-toi, et t'en va ; ta foi t'a guéri» (Luc 17:19). «Qui croit au Fils a la vie éternelle» (Jean 3:36). «Celui qui entend ma parole, et qui croit celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie» (Jean 5:24). «En vérité, en vérité, je vous dis : Celui qui croit en moi, a la vie éternelle» (Jean 6:47). «Tous les prophètes lui rendent témoignage, que, par son nom, quiconque croit en lui reçoit la rémission des péchés» (Actes 10:43). «Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ» (Rom. 5:1, etc.).

Eh bien ! cher lecteur, croyez-vous au Seigneur Jésus Christ ? Nous avons montré la position que le pécheur doit occuper premièrement ; qu'il doit recevoir le témoignage que Dieu porte à son sujet — coupable, abandonné et perdu. Si vous acceptez la parole de Dieu touchant votre état et votre condition, nous pouvons vous indiquer l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, car Celui qui nous déclare ce que nous sommes à ses yeux,

par notre nature et notre conduite, est aussi Celui qui a pourvu à notre rédemption en Christ : «Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3:16). Détournez vos regards de vous-même pour les porter sur Christ, acceptez le témoignage de Dieu concernant Christ, et dans cette contemplation vous passerez de la mort à la vie. «La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton coeur, c'est-à-dire la parole de la foi, laquelle nous prêchons, savoir que, si tu confesses de ta bouche Jésus comme Seigneur et que tu croies dans ton coeur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé. Car du coeur on croit à justice, et de la bouche on fait confession à salut» (Rom. 10:8-10).

Chapitre 7 — Les difficultés

Dès que l'âme est réveillée, convaincue de péché et dirigée vers Christ, les difficultés apparaissent souvent de tous côtés, comme des obstacles insurmontables à la bénédiction désormais si ardemment désirée. Amplifiées par l'incrédulité inhérente à nos coeurs, et renouvelées continuellement par l'activité de Satan, elles paraissent insolubles. Aussi serons-nous peut-être utile à quelques-uns, en exposant et développant les formes qu'elles revêtent le plus fréquemment. En même temps, nous rappellerons que le seul capable de résoudre efficacement les difficultés est le Seigneur lui-même ; et qu'elles ne cesseront d'oppresser l'esprit que si on les expose simplement devant le trône de la grâce.

7.1 Mes péchés ont été trop nombreux et trop graves.

Combien souvent de telles paroles sont prononcées par le pécheur convaincu, quand il entend parler de la plénitude de la grâce de Dieu dans le Christ Jésus. «Oui, dit-il, Christ est capable de sauver et Dieu, je n'en doute pas, désire faire grâce. Mais je suis ***trop*** coupable. J'ai péché contre la lumière et la connaissance ; d'autres peuvent venir pour être sauvés ; mais pour moi il n'y a pas d'espoir !» Deux ou trois remarques montreront le fond de cette objection. Premièrement, c'est un doute sur l'efficace du précieux sang de Christ ; car s'il n'est pas capable de vous purifier, c'est qu'il ne peut pas purifier de tout péché. En outre, cela indique qu'on se défie de la sincérité de Dieu, quand il invite les pécheurs par la prédication de son évangile, qui dit : Quiconque croit en Christ ne périra pas, mais il a la vie éternelle (Jean 3:16). «Que celui qui veut prenne gratuitement de l'eau de la vie» (Apoc. 22:17). Or si vous dites que vous n'êtes pas du nombre de ces «quiconque», qu'est-ce, sinon mettre en doute la vérité de Dieu ? Le Seigneur lui-même dit encore : «Je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs» (Matt. 9:13). Ce n'est pas quelques pécheurs, mais tous les pécheurs. Ainsi, être un pécheur, c'est être qualifié pour venir à Christ ; et plus vous êtes convaincu de votre état de péché, plus aussi il vous faut être convaincu qu'il n'y a rien dans votre cas qui puisse vous exclure de la miséricorde de Dieu.

La racine d'une telle objection n'est-elle peut-être pas votre propre justice ? car, en réalité, c'est dire que vous n'êtes pas assez ***digne***. Comme quelqu'un l'a dit : «Lorsque Dieu parle, si je refuse de le croire, à cause de ma propre appréciation, je le fais menteur» (voyez 1 Jean 5:10). Quand Dieu proclame son amour, si je refuse d'y croire, parce que je ne me trouve pas assez digne, je démontre seulement l'orgueil enraciné dans mon coeur ; car l'amour de Dieu se manifeste spontanément, sans rien demander en retour. Il n'est pas éveillé par mes mérites, mais par ma misère. Il n'est pas question non plus de ce que je mérite, mais de ce que Christ mérite. Christ a pris la place du pécheur sur la croix, afin que le pécheur puisse partager sa place dans la gloire. Christ a reçu ce que méritait le pécheur, afin que le pécheur puisse recevoir ce que Christ mérite. En sorte que le moi est tout à fait mis de côté.

D'ailleurs, ajoutons que le Seigneur a répondu par anticipation à votre objection pendant qu'il était sur la terre, en recevant plusieurs des plus abjects et des plus dégradés. La femme de mauvaise vie (Luc 7:37-39) et le brigand sur la croix (Luc 23:40-43), sont des monuments éternels de sa bonne volonté à recevoir les plus coupables. Combattez maintenant de telles pensées par les exemples simples et les déclarations claires de la parole de Dieu, et n'acceptez jamais, même pour un moment, aucune suggestion qui tende à voiler la bienveillance du Sauveur pour recevoir, ou son pouvoir pour sauver «tous» et «quiconque» vient se repentir à ses pieds.

7.2 Je ne sens pas assez mes péchés.

Cela est bien vrai, et c'est un reproche que même les croyants ont à se faire, et qu'ils se feront jusqu'à la fin de leur vie sur la terre. Ce sera donc aussi le cas de toute âme angoissée, et si ce sentiment est moins profond, c'est la preuve de la dureté produite dans le ceeur par le péché. Mais cela démontre en même temps un plus grand et plus urgent besoin de Christ, car cette absence de sentiment de péché prouve la séparation de Dieu et la nécessité de la réconciliation par le sang de Christ. Cela ne veut pas dire qu'un sentiment profond soit une meilleure condition pour venir à Christ, comme si nous devions nous purifier nous-mêmes premièrement d'une certaine partie de notre méchanceté. Non, l'évangile ne réclame des hommes aucune part de sentiment ; il ne demande pas de préparation du coeur, mais il proclame un salut actuel pour tous ceux qui croient.

«Mais ne dois-je pas premièrement me repentir ?» Laissez-moi vous demander : Qu'entend-on pas repentance ? C'est simplement prendre la place d'une personne jugée, la place d'un pécheur devant Dieu, acceptant l'appréciation de Dieu sur mes péchés. Toute la confusion à cet égard provient de la fausse idée que la repentance signifie : «Etre affligé

à cause du péché, et prendre la résolution de l'abandonner» ; et c'est pourquoi beaucoup de personnes s'arrêtent d'abord à chercher ou à produire en elles-mêmes cet état d'âme. Mais la seule question que vous ayez à résoudre est : Etes-vous un pécheur, et acceptez-vous le jugement de Dieu sur vous comme pécheur ? Si vous le faites, il n'y a rien du côté de Dieu qui s'interpose entre vous et le Sauveur des pécheurs. Voici le grand message de l'évangile : «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta maison» (Actes 16:31).

7.3 Je ne puis être sûr que Christ soit mort pour moi ; que l'invitation de l'évangile s'adresse à moi personnellement.

Et pourquoi ? Si Dieu répète dans sa Parole plusieurs fois : «Quiconque croit» sera sauvé (Jean 3:15, 16:36 ; Actes 10:43, etc.), n'est-il pas évident que vous êtes de ce nombre, aussi évident que si votre nom y était écrit ? Un évangéliste le disait récemment : «Si vous voyiez cet avis au-dessus d'une porte : ***Quiconque veut, peut entrer***, vous comprendriez immédiatement que vous avez le droit d'entrer ; et si quelqu'un vous contestait ce droit, prétendant que l'avis n'est pas assez clair, vous diriez qu'il est hors de sens».

Quand donc nous lisons dans l'Écriture : «Que celui qui veut prenne gratuitement de l'eau de la vie» (Apoc. 22:17), n'est-ce pas une incrédulité obstinée, que d'exprimer un doute au sujet de l'invitation qui nous est adressée ? Le récit suivant, qui est récent, nous fournit un exemple de ce genre :

Un homme, réveillé par la conscience de ses péchés, était angoissé par cette difficulté. Malgré tous les passages de l'Écriture qui lui étaient présentés, il restait toujours inquiet. Rentré chez lui, il passa une grande partie de la nuit seul avec Dieu. Enfin, il prit un morceau de papier, et écrivit : «Dis-leur : Je suis vivant, dit le Seigneur, l'Éternel, si je prends plaisir en la mort du méchant» (Ézéch. 33:11) ; à quoi il ajouta : «Je suis un de ces méchants» ; et au-dessous : «Le Seigneur, l'Éternel, ne prend point plaisir en ma mort». Il eut dès lors devant les yeux la preuve qu'il se trouvait dans les limites de la miséricorde divine.

Tout pécheur peut arriver à la même conclusion. Que celui qui est troublé par le doute à ce sujet, prenne, par exemple Jean 3:16, et écrive ce passage en se l'appliquant à lui-même, et il reconnaîtra de la manière la plus claire, qu'il est du nombre de ceux auxquels Dieu adresse ce mot «quiconque». Il n'y a en vérité d'autre limite à la grâce de Dieu dans l'évangile, que l'incrédulité de notre méchant coeur.

7.4 Peut-être ne suis-je pas un des élus ?

De tous les doutes, celui-ci est le plus inutile, mais Satan l'entretient bien activement. Les

choses cachées appartiennent à Dieu, et aucune investigation ni raisonnement ne peut les sonder. Rappelons-nous que le pécheur n'a absolument rien à faire dans le conseil de Dieu. L'élection s'applique aux saints, et aux saints seuls. La réponse à faire à la difficulté, si on la ressent sincèrement, c'est ceci : suis-je pécheur ? Si vous pouvez y répondre nettement, alors l'invitation évangélique, comme nous l'avons précédemment démontré, s'adresse à ***vous***, car l'état de pécheur est le seul qui nous permette de venir à Christ.

7.5 Je ne puis pas croire.

Examinons un peu cette objection. Qu'est-ce donc que vous ne pouvez croire ? Ne pouvez-vous croire que vous êtes pécheur ? Dieu vous en rend témoignage dans sa Parole ; et s'il faut que cette vérité vous soit confirmée, l'expérience d'un seul jour devrait vous suffire. Non, vous ne doutez pas que vous ne soyez un pécheur. Ne pouvez-vous donc croire le témoignage de Dieu à l'égard de son Fils ? Quel est ce témoignage ? C'est qu'il «a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification» (Rom. 4:25) ; qu'il a souffert «une fois pour les péchés, le juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu» (1 Pierre 3:18) ; que Celui qui n'a pas connu le péché, Dieu «l'a fait péché pour nous, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui» (2 Cor. 5:21). Le croyez-vous ? Vous répondrez : «Certainement je crois cela !» Eh bien ! voyez, ce qui en résulte : vous croyez d'un côté que vous êtes un pécheur ; et de l'autre, que Christ est mort pour les pécheurs ; pourquoi dire maintenant que «vous ne pouvez pas croire» ? Laissez-moi vous poser encore une question : Croyez-vous que Dieu soit satisfait de l'oeuvre que Christ a achevée par sa mort ? Pour répondre à cette question, souvenez-vous de deux choses : d'abord, la résurrection de Christ et son exaltation à la droite de Dieu prouvent que Dieu est satisfait, qu'il a entièrement accepté la propitiation faite sur la croix. En second lieu, le fait que c'est Dieu lui-même qui fait publier l'évangile de grâce, démontre que sa justice est apaisée. C'est fondé sur la croix que ce message vous est adressé : «Soyez réconciliés avec Dieu !» (2 Cor. 5:20). ***Croyez-vous*** maintenant que Dieu soit satisfait ? Vous ne pouvez pas en douter. Que reste-t-il donc ? ***C'est vous-même qui n'êtes pas satisfait***. C'est bien là que gît la difficulté.

Si quelqu'un «ne peut pas croire», c'est donc bien plutôt qu'il ne veut pas croire, qu'il refuse de s'humilier comme pécheur devant le jugement de Dieu ; car dès que nous avons vraiment pris notre place de pécheurs, l'offre du salut devient pour nous une joyeuse nouvelle. Supposons, par exemple, qu'une famille tombe dans le besoin, qu'elle soit près de mourir de faim, et que quelqu'un lui apporte des vivres, en les lui offrant gratuitement — que penseriez-vous d'une réponse comme celle-ci : «Nous ne pouvons pas croire que ce soit pour nous» ? Il en est de même lorsqu'un pécheur, sous la condamnation, fait aux invitations de l'évangile, cette réponse : Je ne puis pas croire, cela n'est pas pour moi. Or,

souvenez-vous que c'est Dieu qui parle. N'est-il pas digne de foi ? Si un ami vous faisait part d'une nouvelle et que vous lui répondiez : «Je ne puis vous croire», ne serait-ce pas une injure ? Continuerez-vous donc à mettre en doute la vérité et la sincérité de Dieu ?

7.6 Je ne sens pas que je suis sauvé.

C'est là le langage de plusieurs. Ils pensent, ils affirment même, qu'ils croient en Christ, mais ils ne jouissent pas de la paix !

Comment peut-on obtenir l'assurance du salut ? Beaucoup de personnes s'attendent à ressentir une joie soudaine, ou comptent sur quelque sentiment particulier pour jouir de cette assurance. Une jeune personne vint un jour me visiter, disant : «Je sais maintenant que je suis sauvée, car je suis si heureuse», à quoi je répondis : «Et si vous n'êtes pas heureuse demain, direz-vous : Je sais maintenant que je ne suis pas sauvée, parce que je suis si misérable» ? Elle comprit tout de suite qu'elle bâtissait sur un mauvais fondement. Comment donc avoir la certitude du salut ? C'est : ***par la foi*** — la foi dans cette parole de Dieu, lorsqu'il dit : «Quiconque croit» en Christ ne périra pas, mais il a la vie éternelle (Jean 3:16). J'ai le droit, si je crois, et que ma confiance repose sur sa parole, de dire que je suis sauvé ; et je reçois la paix, comme conséquence de ma foi dans le témoignage de Dieu.

Tel est l'ordre divin. Premièrement, la foi au Seigneur Jésus Christ ; en second lieu, la connaissance, ou, comme on peut aussi l'appeler, l'assurance du salut, conséquence de ma foi dans la parole de Dieu ; et enfin, la paix, comme résultat de l'assurance de mon salut. Prenons un exemple. Supposons que je doive 1000 francs, et que je n'aie rien pour payer ; je me trouve dans l'embarras et l'anxiété. Mais qu'un ami me dise : «Ne t'inquiète pas de cette dette, je l'ai réglée», si je crois sa parole, je suis immédiatement délivré de mon angoisse, sinon, je ne suis pas délivré du tout. Il en est de même de l'assurance du salut. Si je crois en Jésus, j'apprends que toutes les exigences de Dieu à mon égard ont été satisfaites, et de cette manière, en me confiant à sa parole, j'ai la paix, mais non autrement. Il est de la plus grande importance de saisir cette vérité ; car plusieurs, supposant que ***l'assurance*** du salut dépend du sentiment intérieur, restent bien longtemps dans un état d'inquiétude et de malaise. Mais lorsque nous avons reconnu que notre confiance est fondée sur l'immuable vérité de Dieu, nous ne doutons pas un instant du salut, en dépit des variations de nos expériences intérieures. Nous perdons trop souvent de vue le fait (comme nous l'avons déjà relevé plus haut) que le fondement de notre paix est entièrement en dehors de nous-mêmes, et qu'elle repose sur l'oeuvre que Christ a achevée ***our nous***.

Voici la déclaration de Dieu : «Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, ***nous avons la paix*** avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ» (Rom. 5:1). Il faut remarquer que nous

n'avons parlé que du fondement de l'assurance. Quand on a la paix, on a, on doit avoir, des expériences heureuses ; car Dieu envoie, pour habiter dans les coeurs des rachetés, son Esprit qui rend témoignage avec leur esprit qu'ils sont les enfants de Dieu. Mais les expériences heureuses suivent la connaissance du salut et ne peuvent la précéder.

7.7 Le blasphème contre le Saint Esprit.

Comme bien des âmes angoissées sont retenues dans la crainte d'avoir commis ce péché, et se croient ainsi exclues de la miséricorde de l'évangile, nous désirons en préciser le caractère. Voici les termes dans lesquels le Seigneur parle de ce péché : «Tout péché et tout blasphème sera pardonné aux hommes ; mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas pardonné aux hommes. Et quiconque aura parlé contre le fils de l'homme, il lui sera pardonné ; mais quiconque aura parlé contre l'Esprit Saint, il ne lui sera pardonné ni dans ce siècle, ni dans celui qui est à venir» (Matt. 12:31, 32 ; voir aussi Marc 3:28-30).

Ce péché est donc le «blasphème», ou «parler contre» l'Esprit Saint. Le Seigneur venait de faire un miracle. Nous lisons : «Alors il lui fut amené un démoniaque aveugle et muet, et il le guérit ; de sorte que l'homme aveugle et muet parlait et voyait» (Matt. 12:22). Les foules, qui voyaient le miracle furent profondément émues de cette preuve du pouvoir et de la miséricorde de Dieu, manifestée en Jésus, ce qui leur fit dire : «Celui-ci serait-il le fils de David ?» Mais les ennemis de Christ — les pharisiens — en prennent occasion pour montrer leur inimitié, et ne pouvant nier le miracle accompli devant leurs yeux — le reconnaissant même — ils en attribuent le pouvoir au démon. Ils disaient : «Celui-ci ne chasse les démons que par Béelzébul, chef des démons». C'est l'explication que donne le Seigneur lui-même du blasphème contre le Saint Esprit, dans le passage de l'évangile de Marc : «C'était parce qu'ils disaient : Il a un esprit immonde». Le péché dont nous parlons est donc celui ***d'attribuer volontairement à Satan le pouvoir exercé par le Saint Esprit. C'est là blasphémer contre le Saint Esprit, parce qu'on donne à ses opérations le caractère de celles d'un démon***. Pour éviter toute possibilité d'erreur, développons un peu le raisonnement.

a. Le pouvoir que Jésus exerçait, par lequel il faisait des miracles, et poursuivait son oeuvre, était celui du Saint Esprit (Luc 4:1-18 ; És. 61:1, 2 ; Jean 3:34 ; 14:10, etc.).
b. Ce fut donc par le pouvoir du Saint Esprit qu'il chassa le démon de l'homme aveugle et muet.
c. Les pharisiens reconnaissaient le miracle ; ils l'avaient vu, ils ne pouvaient le nier.
d. Ils avaient donc devant eux une preuve frappante de la mission du Sauveur ; car ce miracle constatait son titre de Messie.
e. Au lieu de se rendre à l'évidence pour recevoir le Seigneur Jésus, ils la rejettent et en

prennent occasion pour discréditer le Seigneur en l'accusant d'être le représentant du diable.

f. C'est donc cet outrage de propos délibéré que le Seigneur appelle le blasphème contre l'Esprit Saint. La présence du Saint Esprit dans l'assemblée au milieu de la chrétienté aggrave le caractère du péché en général, et on peut dire, dans un sens, que tout péché commis par un chrétien est un péché contre le Saint Esprit, mais ce n'est certainement pas le sens de celui dont nous nous occupons et que le Seigneur a caractérisé par ces termes : «le blasphème contre le Saint Esprit». C'était le péché dans lequel sont tombés ces Juifs qui l'observaient, péché qui ne leur fut pas pardonné. Combien, dans ce cas encore, la parole de Dieu reçue et crue simplement sans contestation ni raisonnement, est efficace pour calmer les terreurs par lesquelles le diable cherche à maintenir les âmes dans un état de trouble et d'inquiétude, étranger à cette paix qui glorifie Dieu et l'oeuvre du Seigneur Jésus Christ.

Le premier jugement d'un homme qui est tombé dans le péché irrémissible, c'est de n'en avoir pas conscience, de n'en être pas travaillé, et si une âme est angoissée au sujet de ses péchés, c'est bien la preuve, au contraire, que Dieu la cherche pour lui pardonner et non pour lui imputer le péché duquel le Seigneur Jésus a dit lui-même : «Quiconque proférera des paroles injurieuses contre l'Esprit Saint, n'aura jamais de pardon».

Encore aujourd'hui, devant les témoignages que Dieu nous donne au sujet de son saint Fils Jésus, si quelqu'un se présente avec le propos délibéré de les repousser tous, même les plus concluants, comme les pharisiens témoins des miracles de Christ, cet homme est bien exposé, si le diable lui en fournit l'occasion, à renouveler le même crime que ses devanciers. Le Seigneur en sera le juge. Qu'il daigne, par ces lignes et les avertissements de sa sainte Parole, garder nos lecteurs de ces abîmes de perdition.

7.8 Le péché à la mort.

On confond souvent ce péché-ci avec celui que nous venons de considérer. Et cependant le passage de l'Écriture nous montre que c'est quelque chose de tout à fait différent. Voici le passage : «Si quelqu'un voit son frère pécher d'un péché qui ne soit pas à la mort, il demandera pour lui ; et il lui donnera la vie, savoir à ceux qui ne pèchent pas à la mort. Il y a un péché à la mort : pour ce péché-là, je ne dis pas qu'il demande» (1 Jean 5:16). D'abord, il s'agit du péché d'un croyant. «Si quelqu'un voit son frère», etc. ; c'est pourquoi c'est de la mort du corps, et non de la mort éternelle, dont il est question ici.

Au chapitre 5 des Actes, nous avons dans Ananias et Sapphira un exemple frappant de ce péché et du jugement redoutable qui l'a suivi. La position et le témoignage de l'assemblée étaient tels en ce moment, que Dieu a dû intervenir immédiatement pour punir les

coupables. Le salut éternel d'Ananias et de sa femme ne fut pas entamé, s'ils ont été véritablement des croyants, enfants de Dieu par la foi en Jésus Christ, mais le résultat du châtiment, dont ils ont été les objets, est mentionné au v. 11 : «Et une grande crainte s'empara de toute l'assemblée et de tous ceux qui entendaient parler de ces choses», et au v. 13 : «Nul n'osait se joindre à eux», tandis que nous lisons au v. 14 : «Des croyants d'autant plus nombreux se joignaient au Seigneur, une multitude tant d'hommes que de femmes».

Les coupables de ce «péché à la mort» sont retranchés, et il y a un résultat de sanctification pour ceux qui en sont les témoins dans l'assemblée, et de crainte salutaire pour ceux du dehors. Dans la première épître aux Corinthiens, l'apôtre Paul fait allusion à des cas que Dieu a jugés d'un même jugement et qui sont aussi «des péchés à la mort».

Au sujet de la cène, il dit : «Car celui qui mange et qui boit (indignement), mange et boit un jugement contre lui-même, ne distinguant pas le corps (du Seigneur). C'est pour cela que plusieurs sont faibles et malades parmi vous, et ***qu'un assez grand nombre dorment***» (1 Cor. 11:29, 30). C'est-à-dire que, par l'intervention de Dieu dans la discipline, un assez grand nombre étaient morts.

Nous concluons de ce qui précède, que personne ne peut déterminer d'avance ce qui constitue le «péché à la mort», parce que c'est le Seigneur seul qui en juge. En effet, le même acte peut constituer un péché plus grave dans des circonstances différentes. Sans aucun doute, il y a eu bien des Ananias et des Sapphira depuis les apôtres, qui n'ont pas été frappés de la même manière ; mais cet exemple suffit à démontrer que le péché est celui d'un ***croyant*** et qu'il a entraîné la mort du corps, et ***non la mort de l'âme***. Or il est certain que c'est ce dernier point qui préoccupe les âmes travaillées.

7.9 La condition supposée en Hébreux 6:4-6

La condition supposée en Hébreux 6:4-6, est souvent une vraie difficulté. Mais en examinant soigneusement le passage, on reconnaît qu'il n'est pas applicable à ceux qui sont travaillés par le désir d'avoir la paix avec Dieu. Il est dit : «Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, et qui ont goûté du don céleste, et qui sont devenus participants de l'Esprit Saint, et qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les miracles du siècle à venir, et qui sont tombés, soient renouvelés encore à la repentance, crucifiant pour eux-mêmes le Fils de Dieu et l'exposant à l'opprobre». Constatons d'abord que ce passage ***ne peut s'entendre d'une personne qui a été réellement convertie***, car rien dans l'Écriture n'est enseigné d'une manière plus catégorique que l'impossibilité qu'un enfant de Dieu périsse (voir Jean 10:27-29 ; Rom. 8:28-39 ; 1 Cor. 1:8, 9 ; Éph. 1:13, 14 ; Philippiens 1:6, 7, etc.). Mais souvenons-nous que l'épître a été adressée aux chrétiens hébreux ; et la

condition supposée par ce passage est celle de personnes qui avaient renoncé au judaïsme, par la conviction de la vérité du christianisme, et qui, jusqu'à un certain point, avaient été éclairées par la puissance du Saint Esprit, sans être converties ou nées de nouveau véritablement. Elles avaient été introduites dans les bénédictions sans avoir réellement la vie ; et c'est à leur sujet que l'Écriture nous dit que, si elles retombent, il est impossible de les renouveler par la repentance, etc. Pourquoi ? Parce que c'est retourner d'une manière délibérée au système qu'elles savent n'être plus selon la volonté de Dieu ; c'est s'identifier de nouveau avec la nation qui a crucifié le Fils de Dieu, et ainsi adhérer en connaissance de cause à l'acte de la nation, comme crucifiant pour elles-mêmes le Fils de Dieu, et l'exposant à l'opprobre (v. 6).

La condition supposée ici est donc celle des apostats volontaires. L'Esprit de Dieu l'a sans doute signalée comme un avertissement solennel, applicable à bien des personnes qui se trouvent associées en quelque manière à des croyants. Par exemple, celles qui font profession d'être chrétiennes sans en avoir la réalité, qui ont reçu plus ou moins de lumière jusqu'à reconnaître le caractère divin de la rédemption sans être jamais nées de nouveau. Il se peut même qu'elles soient zélées pour Christ d'une manière extérieure et formaliste. C'est à de telles âmes que s'adresse l'avertissement, car si elles abandonnent ce qu'elles savent être la vérité, en reniant Celui qu'elles ont reconnu comme le Christ de Dieu, elles tombent dans un état d'endurcissement sans espoir. Cet état est beaucoup plus fréquent qu'on ne le pense, et il est très dangereux, par le fait que, lorsque l'ennemi voit une âme se tenir ainsi sur la limite extérieure de la connaissance de Christ, il suscite habilement des tentations et des occasions de chute pour pousser les âmes dans une apostasie formelle et irrémédiable.

Mais lorsqu'une âme, qui a appris quelque chose du Seigneur Jésus Christ, souhaite d'en connaître davantage et de faire des progrès, qu'elle prenne bon courage, le Seigneur la considère avec compassion et répondra à ses besoins ; les derniers passages que nous venons de considérer auront pour effet, non de l'éloigner du Seigneur Jésus, mais bien de la rejeter davantage sur Lui comme la divine ressource pour le salut. Car l'Esprit de Dieu ajoute au chap. 10 de l'épître aux Héb., v. 39 : «Mais ***pour nous***, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour la perdition, mais de ceux qui ***croient*** pour la conservation de l'âme». La Parole fait ici la distinction entre ceux qui se retirent et ceux qui croient. Celui qui croit «ne se retire pas», et si quelqu'un se retire, c'est «qu'il n'a pas cru», encore qu'il en ait eu l'apparence pendant un certain temps.

Nous avons examiné plusieurs des difficultés qui se présentent le plus fréquemment sur le chemin de la foi. Il en est beaucoup d'autres, suscitées par les circonstances particulières de chaque âme, mais le Seigneur donnera par sa Parole le moyen d'y faire face dans un

esprit de prière, car «la lumière se lève dans les ténèbres pour les hommes droits» (Ps. 112:4), et «l'entrée de tes paroles illumine» (Ps. 119:130).

Chapitre 8 — La délivrance

Un grand nombre d'âmes, après avoir été réveillées ou même vivifiées, et mises à l'abri sous la protection du précieux sang de Christ, en restent souvent là sans entrer dans la pleine connaissance du salut.

Elles ont parfois une «bonne espérance» d'être sauvées, après quoi le péché reprend le dessus dans le coeur avec un tel empire, que le sentiment de leur profonde corruption les replonge sans cesse dans l'incertitude et dans l'angoisse.

Ces personnes restent ainsi en dehors de cette plénitude de bénédiction qui est la part de tout croyant en Christ, et cela, par le fait de leur ignorance des deux natures et des ressources qui sont en Christ, de la part de Dieu, soit pour le péché dans la chair, soit pour les actes du péché. C'est souvent par le défaut d'enseignement, ou bien c'est la conséquence d'un mauvais enseignement sur la parfaite délivrance que nous trouvons en Christ, quant à notre culpabilité et quant à notre nature corrompue, car le croyant peut dire : «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le christ Jésus ; car la loi de l'Esprit de vie dans le christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort» (Rom. 8:1, 2).

Cette vérité est développée d'une manière particulière dans l'épître aux Romains, depuis le chap. 5 jusqu'à la fin du chap. 8. Voici quelques mots d'un auteur sur cette partie de l'Écriture :

«Jusqu'ici la grande vérité de la rémission des péchés du croyant a été pleinement exposée, et elle se termine avec les privilèges bénis qui appartiennent à l'homme justifié, mais toujours en rapport avec l'efficace expiatoire du sang de Jésus, ce qui a été manifesté dans sa résurrection. Quoique ce soit précieux, ce n'est pas tout ce qu'il faut au croyant. Il peut devenir très misérable par la découverte du mal qui est au-dedans de lui-même, et s'il n'apprend pas bientôt la vérité qui s'applique à cette difficulté, il est exposé à tomber dans l'indifférence à l'égard du péché, ou bien dans un esprit de servitude. Combien de chrétiens n'ont jamais connu l'étendue de leur délivrance, et s'en vont gémissant de jour en jour en faisant des efforts contre leur corruption naturelle, qu'ils reconnaissent aussitôt inutiles.

Et, d'autre part, plusieurs se complaisent dans un repos trompeur, en mettant en balance leur foi au pardon des péchés par le sang de Christ comme contrepoids à leur plaie intérieure qu'ils supposent incurable ; et cela sans plus de guérison que ceux dont nous venons de

parler, qui, pour s'améliorer, luttent sincèrement, mais vainement. Ni les uns, ni les autres, n'ont compris l'application à eux-mêmes de la sentence, déjà exécutée contre le vieil homme à la croix, ni leur nouvelle position devant Dieu en Christ ressuscité d'entre les morts. Le but de l'Esprit est de révéler cette vérité, dans les passages mentionnés aux chap. 5 à 8 de l'épître aux Romains».

Les expressions soulignées dans l'extrait précédent sont confirmées d'une manière frappante dans le chap. 7, où nous trouvons un homme vivifié, né de nouveau, mais qui, ne sachant pas qu'il est délivré de la loi, gémit sous le fardeau de son péché, en sorte qu'il s'écrie : «Je suis charnel, vendu au péché» (v. 14) ; et encore : «Je prends plaisir à la loi de Dieu selon l'homme intérieur ; mais je vois dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon entendement et qui me rend captif de la loi du péché qui existe dans mes membres. Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?» (v. 22-24). C'est là précisément le cas d'un grand nombre d'âmes angoissées.

Cette situation, si éloignée de ce qu'elles souhaitaient et espéraient, les replonge dans le doute à l'égard de leur salut.

Comment donc Dieu a-t-il pourvu à ce besoin de l'âme ? La réponse à cette question est de nouveau la mort du Seigneur Jésus Christ. Car non seulement, comme nous l'avons vu, il a porté nos péchés en son corps sur le bois, mais il a été fait péché pour nous (2 Cor. 5:21), comme il est dit : «Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, ***a condamné le péché dans la chair***» (Rom. 8:3).

Le chap. 6 de l'épître aux Romains est la confirmation de cette vérité. Ayant démontré, dans le chap. 5, que «là où le péché abondait, la grâce a surabondé, afin que, comme le péché a régné par la mort, ainsi aussi la grâce régnât par la justice pour la vie éternelle par Jésus Christ notre Seigneur» (v. 20, 21), l'apôtre ajoute : «Que dirons-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? — Qu'ainsi n'advienne ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? — Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour le christ Jésus, ***nous avons été baptisés pour sa mort*** ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort, afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. Car si nous avons été identifiés avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi dans la ressemblance de sa résurrection ; ***sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui***, afin que le corps du péché soit annulé, pour que nous ne servions plus le péché. ***Car celui qui est mort est justifié du péché***» (Rom. 6:1-7).

Si nous reportons notre attention sur les expressions que nous avons soulignées, le sujet s'éclaircira pour nous.

a. Nous apprenons, en effet, que nous participons à la mort de Christ ; «nous avons été baptisés pour sa mort» ; «notre vieil homme a été crucifié avec lui» (v. 3-6). C'est sur le principe de la substitution, dont le récit suivant nous offre une illustration familière, mais frappante :

   C'était au temps de Napoléon Ier ; un jeune homme fut appelé au service militaire, mais ses moyens le lui permettant, il acheta un remplaçant. Celui-ci partit, et fut tué dans une bataille. Peu de temps après, un décret ordonna une nouvelle conscription. Cette fois encore le sort tomba sur le même jeune homme, mais il prétendit qu'il était ***mort***. Lorsqu'on lui demanda l'explication de sa déclaration, il répondit que son remplaçant ayant été tué, il devait être considéré comme mort. En effet, ce cas singulier fut porté devant les tribunaux, dûment examiné, et il fut établi qu'au point de vue de la loi, le jeune homme devait être tenu pour mort par le fait de la mort de son remplaçant ; il fut donc libéré de la conscription.

   Il en est de même pour nous, lorsque nous croyons au Seigneur Jésus Christ. Nous sommes dès lors unis à Lui, et nous pouvons affirmer que nous sommes morts dans la personne de notre substitut, et qu'en Lui, tout jugement et toute condamnation dus à nos péchés ont été exécutés et supportés.

b. Nous sommes, par conséquent, «morts au péché» (v. 2) ; et comme tels, nous sommes justifiés du péché (v. 7). C'est-à-dire que notre nature adamique — la racine du péché — notre vieil homme, a été jugé par Dieu dans la mort de Christ, de sorte que le châtiment a déjà été subi, et notre sentence si complètement exécutée sur Christ que, devant Dieu, nous sommes regardés judiciairement comme morts, et, comme tels, nous sommes justifiés du péché, absous de toute accusation à cet égard, et délivrés complètement dans la mort de Christ.

Les passages suivants montrent les conséquences pratiques de cette vérité : «Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, sachant que Christ, ayant été ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort ne domine plus sur lui. Car en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu. ***De même vous aussi, tenez-vous vous-mêmes pour morts au péché, mais pour vivants à Dieu dans le christ Jésus***. Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel pour que vous obéissiez aux convoitises de celui-ci», etc. (v. 8-12). Cela nous rappelle (implicitement du moins) que nous participons non seulement à la mort de Christ, mais aussi à sa résurrection. «Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui» (v. 8) ; et cette vérité est confirmée par le fait que «en ce qu'il est mort, il est mort une fois pour toutes au péché ; mais en ce qu'il vit, il vit à Dieu» (v. 10).

Viennent ensuite les exhortations suivantes :

8.1 Nous devons nous tenir pour morts au péché

Les termes mêmes de l'exhortation en indiquent le sens, car si nous étions matériellement morts, l'apôtre ne nous dirait pas de nous tenir pour morts. Ce qu'il faut donc faire, c'est ***d'accepter ce pour quoi Dieu nous tient***. Nous ayant jugés à la croix de Christ quant à notre nature adamique, il nous considère comme ayant subi notre jugement, et par conséquent, comme morts à ses yeux. Telle est son appréciation de tout croyant, quant au vieil homme ; et telle doit être aussi l'appréciation du croyant lui-même. Ce que Dieu déclare, nous devons le croire, en dépit de toutes les expériences contraires ; et puisqu'il nous tient pour crucifiés avec Christ, nous devons nous tenir aussi pour tels : «Je suis crucifié avec Christ», dit l'apôtre Paul aux Galates (chap. 2:20), et aux Colossiens (chap. 2:20) : «Si vous êtes morts avec Christ». Cette vérité est le motif par excellence pour résister à la tentation, et nous devrions nous y tenir ferme en présence de toute sollicitation au péché, nous rappelant que notre vieil homme a été crucifié avec Christ, afin que «le corps du péché soit annulé, pour que ***nous ne servions plus le péché***» (Rom. 6:6).

Ainsi, c'est notre position devant Dieu qui détermine notre responsabilité ; si je cède au péché, je renie de fait ma mort avec Christ, car le péché est la preuve de la vie et de l'activité de la chair. Mais si, par la foi, j'accepte la manière dont Dieu m'apprécie, je ne puis laisser régner le péché dans mon corps mortel, ni obéir à ses convoitises. La mort de Christ est pour moi, de cette manière, le moyen de la délivrance. Je me tiens pour mort au péché, et ma paix reste assurée, parce que je sais que cette chair qui est encore en moi, et qui peut, si je ne la garde pas dans la mort, tomber à chaque instant dans les convoitises — que cette chair a déjà été jugée, et condamnée sur la croix.

8.2 Nous devons nous tenir pour vivants à Dieu dans le Seigneur Jésus Christ

Mais, d'un autre côté, nous devons nous tenir aussi pour vivants à Dieu dans le Seigneur Jésus Christ. C'est un fait qui ressort de notre résurrection avec Christ (bien que cette vérité ne soit pas rappelée, d'une manière spéciale, dans le passage qui nous occupe), car ce n'est que par notre identification avec Christ ressuscité que nous pouvons «vivre à Dieu». Dans l'épître aux Colossiens, nous trouvons cette doctrine pleinement développée, et l'apôtre établit son exhortation sur ce fait : «Si donc vous avez été ressuscités avec le Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu ; pensez aux choses qui sont en haut, non pas à celles qui sont sur la terre ; car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu» (Col. 3:1-3). Non seulement nous

avons été crucifiés avec Christ, mais en Christ nous avons passé par la mort ; car Dieu «nous a ressuscités ensemble» ***avec*** Christ (Éph. 2:6).

Remarquons bien deux choses. C'est ***en Christ*** que nous vivons à Dieu ; et notre position doit être une question de foi, car nous devons nous tenir pour vivants. Nous vivons déjà en Christ réellement, mais ce n'est pas le sujet traité dans ce passage. Il nous faut accepter l'appréciation de Dieu sur ce point, malgré tout ce qui s'y oppose intérieurement et extérieurement. Puisque Dieu me tient pour mort au péché, et vivant à Lui dans le christ Jésus, il faut que j'en fasse autant ; car mon appréciation est le fondement de ma foi et de ma confiance, aussi bien que la mesure de ma responsabilité.

Devant Dieu, nous sommes donc amenés par la mort et la résurrection de Christ, de notre ancien état et de notre ancienne sphère, à une position où la chair n'a pas accès ; la délivrance est si complète que non seulement il est dit : «Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont dans le christ Jésus», mais encore : «Vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous» (Rom. 8:1-9). Telle est notre position parfaite devant Dieu, en Christ ressuscité d'entre les morts.

8.3 Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel

Nous sommes maintenant à même de comprendre l'exhortation qui termine le passage que nous avons cité : «Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel pour que vous obéissiez aux convoitises de celui-ci» (Rom. 6:12, etc.). Notre position devant Dieu en Jésus Christ est comparée ici à notre condition pratique. Il nous tient, comme nous l'avons vu, pour morts au péché ; mais cette exhortation suppose la présence du péché dans le croyant. Or c'est dans l'intelligence de ce contraste et de ses conséquences, qu'on trouve la réponse aux difficultés si fréquentes du commencement de la vie chrétienne, lesquelles retiennent souvent les croyants dans l'esclavage pendant des années, et même durant leur vie entière. Il convient donc d'y porter d'autant plus d'attention. Résumons sur ce sujet l'enseignement que nous venons de trouver dans la parole de Dieu.

8.3.1 Le péché existera toujours dans le croyant

Quoiqu'il soit complètement délivré devant Dieu, la chair reste toujours la même en lui ; de sorte qu'il doit toujours dire : «En ma chair, il n'habite point de bien». Il ne peut donc jamais s'attendre à une amélioration dans le caractère de la chair. Ce qu'elle était avant notre conversion, elle le sera toujours jusqu'à notre départ pour être avec Christ, soit à sa venue, soit par la mort (Rom. 7:18 ; 8:1-13 ; Gal. 3:16-26).

8.3.2 La présence du péché en nous ne change rien à notre position parfaite

La présence du péché en nous ne change rien à notre position parfaite, ou à notre acceptation complète devant Dieu en Jésus Christ ; car Dieu nous tient pour morts au péché. Telle est son appréciation judiciaire à notre égard et, par conséquent, il considère le péché comme déjà jugé en nous dans la mort de Christ. Ainsi le péché a été condamné dans la chair (Rom. 8:3). L'existence du péché au-dedans de moi, à ***la condition que je n'y cède pas, mais que je le condamne***, ne peut donc pas troubler ma jouissance de l'amour de Dieu ; car je tiens la chair en moi pour jugée, selon la propre estimation de Dieu. Ainsi, non seulement ma position est immuable, mais ma paix et ma communion demeurent aussi à toujours.

8.3.3 Ma responsabilité est en rapport avec l'appréciation de Dieu

Ma responsabilité est en rapport avec l'appréciation de Dieu. S'il me tient pour mort au péché, je dois en faire autant ; ***et je ne dois donc pas permettre que le péché règne dans mon corps mortel, pour obéir à ses convoitises***. Car si je permets au péché de régner, je contredis Dieu, qui me considère comme mort au péché. Je dois donc me tenir dans la mort, et mortifier mes membres qui sont sur la terre (Col. 3:5), parce que je suis mort avec Christ. Nous avons maintenant trouvé le secret. Je ne puis me débarrasser de l'adversaire. Mais Dieu l'a jugé, et je n'ai qu'à agir selon ce jugement ; à le maintenir dans cette place de mort où Il l'a déjà mis. C'est pourquoi il ne nous est pas dit de chasser le péché, de le déraciner ou de nous en débarrasser, comme des moralistes, et même des théologiens nous exhortent à le faire, dans leur ignorance de l'Écriture. Mais nous ne devons pas laisser régner le péché, nous devons, plutôt, le maintenir à la place qui lui a été assignée, sous la condamnation de la mort.

Vous vous écrierez peut-être : «Ah ! mais c'est justement ma difficulté ! Comment moi, qui suis si chétif et si faible, puis-je faire cela ?» C'est toujours là le langage de l'incrédulité. Voyez David en présence de Goliath. Trouvait-il impossible de lutter contre un adversaire si puissant ? Pas du tout. Il était persuadé que la victoire resterait à l'Éternel ; que Goliath, étant l'ennemi du Seigneur, serait livré ce jour-là entre ses mains (1 Sam. 17:45-47). Il mesurait son adversaire selon la force du Seigneur, et à cette mesure Goliath était petit et impuissant. Il devrait en être ainsi de nous. Bien que le péché qui est en nous soit fort et actif, Celui qui nous dit de nous y tenir pour morts, nous donne la puissance pour obéir à son exhortation. Il nous a donné l'Esprit qui habite en nous, et si, par l'Esprit, nous faisons mourir les actions du corps, nous vivrons (Rom. 8:13) ; si nous marchons par l'Esprit, nous n'accomplirons point la convoitise de la chair (Gal. 5:16). L'Esprit de Dieu est donc notre force dans la lutte, et ce pouvoir qui nous est donné, afin que le péché ne règne pas dans notre corps mortel, est tout à fait suffisant.

Le Seigneur en soit béni ! Nous pouvons donc, comme Israël, nous tenir de l'autre côté de notre mer Rouge, et chanter : «Jah est ma force et mon cantique, et il a été mon salut» (Ex. 15:2).

Chapitre 9 — L'Esprit qui habite dans le croyant

«Vous êtes tous fils de Dieu par la foi dans le christ Jésus» (Gal. 3:26). «Et, parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos coeurs, criant : Abba, Père» (4:6). Tel est l'ordre divin. Nous sommes nés de l'Esprit par la foi dans le christ Jésus, et ainsi déclarés fils. Dès lors Dieu envoie l'Esprit, comme Esprit d'adoption, pour habiter dans nos coeurs. On remarquera que la venue de l'Esprit pour habiter dans nos coeurs, ne coïncide pas avec notre adoption comme fils, mais qu'elle en est la conséquence.

Les voies de Dieu envers le peuple d'Israël nous fournissent encore un exemple de cet ordre divin. Pendant la nuit pascale, lors même qu'il était en Égypte, Israël se trouvait complètement à l'abri par le sang ; mais «le salut» n'est mentionné qu'après la traversée de la mer Rouge, non plus que «l'habitation sainte de Dieu» ; et, en effet, nous savons que Dieu n'a pas habité au milieu de son peuple avant de l'avoir retiré de l'Égypte et introduit dans le désert à travers la mer Rouge. Il en est de même maintenant. Il se peut qu'une âme soit vivifiée, née de nouveau, qu'elle soit mise à l'abri par le sang de Christ, mais il faut que l'Esprit de Dieu habite en elle pour qu'elle puisse crier : «Abba, Père» (Gal. 4:6). C'est pourquoi, dans l'épître aux Romains, la doctrine de l'habitation de l'Esprit Saint dans le croyant n'est le sujet de l'enseignement que depuis le chap. 8 (*). Tant que le croyant ne connaît pas la délivrance du péché et de la loi, il n'est pas capable de profiter de ce précieux enseignement, mais dès que cette question : «Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?» est résolue, nous lisons : «Vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, ***si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous***» (Rom. 8:9).

- Le passage du chap. 5, vers. 4 y touche seulement au sujet de l'amour de Dieu versé dons nos coeurs.

La vérité est donc que l'Esprit habite en toute âme sauvée ; et, sans doute qu'au commencement, lorsque l'évangile était annoncé — et annoncé dans toute sa plénitude, sa simplicité, et sa puissance — ceux qui le reçurent par la grâce de Dieu, furent immédiatement amenés des ténèbres à la lumière, et reçurent en même temps le sceau de leur rédemption, savoir le don de l'Esprit Saint. Mais actuellement, au milieu de la confusion qui règne partout, l'évangile est tellement corrompu par les pensées humaines, que la plénitude de la grâce de Dieu en Jésus Christ est rarement proclamée, et beaucoup de personnes, une fois vivifiées, tâtonnent longtemps encore dans l'obscurité, et soupirent dans un esprit de servitude, n'ayant pas encore reçu cet Esprit d'adoption, par lequel seul les

croyants peuvent s'écrier : «Abba, Père». «L'Esprit lui-même rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu» (Rom. 8:16) ; mais si nous n'avons pas goûté cette précieuse vérité, de manière à pouvoir crier dans une confiance filiale : «Abba, Père», c'est que l'Esprit Saint n'habite pas en nous.

Nous allons maintenant développer l'enseignement de l'Écriture à ce sujet.

Comme nous l'avons déjà vu, à la suite de notre adoption comme fils, l'Esprit de Dieu fait sa demeure en nous. C'est cette vérité qui distingue les chrétiens des saints de l'ancienne dispensation. Les croyants juifs étaient vivifiés, nés de nouveau, mais ils ne connaissaient pas cette habitation de l'Esprit de Dieu dans les saints ; car «l'Esprit n'était pas encore, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié» (Jean 7:39). Il opérait par sa puissance, car c'était Lui qui vivifiait les saints juifs, aussi bien que les chrétiens. Il les fortifiait aussi pour la marche et pour le service ; mais sa venue du ciel, pour habiter personnellement dans les croyants et dans l'Église, a été la conséquence de la mort, de la résurrection, et de l'exaltation de Christ. Cette différence est très visible, sous un certain aspect, dans une des prières du psalmiste : «Ne me renvoie pas de devant ta face, et ne m'ôte pas l'esprit de ta sainteté» (Ps. 51:11) ; tandis que l'apôtre Paul dit : «N'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel ***vous avez été scellés pour le jour de la rédemption***» (Éph. 4:30). Quoique l'Esprit opérât par ses influences dans le coeur du psalmiste, il était possible qu'il perdît ce précieux pouvoir ; mais actuellement les croyants, bien qu'ils puissent l'attrister, sont scellés par l'Esprit Saint pour le jour de la rédemption. De même que la présence du Saint Esprit sur la terre dans la maison de Dieu caractérise la chrétienté, ainsi aussi son habitation dans le coeur des enfants de Dieu actuels les distingue des croyants des précédentes dispensations. C'est le Saint Esprit qui nous unit à Christ, qui nous fait membres de son corps, de sa chair et de ses os (1 Cor. 12:13 ; Éph. 5:30) ; et cette union, cette position comme membres de son corps, n'était pas possible avant que Christ eût été glorifié, et qu'il eût pris sa place comme Chef dans les cieux.

L'Esprit se présente sous différents points de vue, que nous désirons examiner brièvement.

9.1 L'Esprit comme témoin.

La présence du Saint Esprit sur la terre est le témoignage de la rédemption accomplie. Avant son départ, le Seigneur avait promis d'envoyer «un autre Consolateur» (Jean 14:16, 17, 25, 26 ; 15:26, 27 ; 16:7-14) ; et il dit nettement à ses disciples qu'il enverrait sur eux la promesse de son Père et qu'ils devaient demeurer dans la ville de Jérusalem jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de la puissance d'en haut (Luc 24:49). La venue du Saint Esprit au jour de la Pentecôte fut donc le signe irrécusable de l'achèvement de l'oeuvre de la rédemption, la preuve que Dieu l'avait acceptée, et qu'il était satisfait de l'oeuvre accomplie

par Christ. «C'est l'Esprit qui rend témoignage, car l'Esprit est la vérité» (1 Jean 5:6).

Et si nous recherchons ce qui est dit de l'Esprit comme Celui qui demeure dans les enfants de Dieu, nous l'avons déjà vu, il est Celui qui «rend témoignage avec notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu» (Rom. 8:15, 16 ; Gal. 4:6, 7). Sous cet aspect, il est pour chaque âme individuellement le témoin de la rédemption accomplie, en sorte que tout enfant de Dieu devrait savoir par ce témoignage certain, qu'il est sauvé. Mais on peut demander : «Comment ce témoignage de notre adoption nous est-il rendu ?» Le fait même de sa présence en nous en rend témoignage ; et par cette présence, il éveille en nous des affections qui conviennent à notre relation avec Dieu. Il engendre en nous le désir de jouir de l'amour du Père, et nous met en état de crier, dans la sainte intimité de notre position filiale : «Abba, Père». Il confirme à nos âmes la parole à laquelle nous nous sommes confiés, pour la révélation de notre place et des bénédictions qui nous appartiennent comme enfants de Dieu, et ainsi il rend clairement témoignage avec notre esprit. Assurément, ce n'est pas un témoignage pour l'ouïe ; c'est notre esprit seul qui peut le discerner et le comprendre ; mais il n'en est pas moins positif. Au contraire, il tire son efficace de ce qu'il est le secret vivant entre nous et Dieu.

On ne doit pas oublier, cependant, que la force et la clarté de son témoignage dépendent de certaines conditions. «Car tous ceux qui sont ***conduits*** par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu.» De même que le fait d'être conduits par l'Esprit de Dieu est la preuve que nous sommes fils de Dieu, de même aussi, quand nous marchons dans une obéissance et une dépendance simples, notre esprit peut mieux discerner le témoignage divin de notre adoption. Tandis que si nous marchons d'une manière qui l'attriste, c'est en vain que nous attendrons la voix de son témoignage, car nous l'aurons réduit au silence. Dieu ne permet pas à ses enfants de marcher dans la négligence, ou de faire reposer la certitude de leur salut sur le fait qu'ils sont fils ; mais il nous rappelle que si nous sommes à Lui, nous serons conduits par l'Esprit, lequel rendra témoignage avec notre esprit, et nous apprendra à crier : «Abba, Père».

9.2 L'Esprit comme sceau.

Cette vérité nous est présentée dans plusieurs passages. «Or celui qui nous lie fermement avec vous à Christ et qui nous a oints, c'est Dieu, qui aussi nous a ***scellés***» (2 Cor. 1:21, 22). «Auquel aussi ayant cru, vous avez été ***scellés*** du Saint Esprit de la promesse» (Éph. 1:13) ; et dans la même épître nous sommes exhortés à ne pas attrister «le Saint Esprit de Dieu», par lequel nous avons «été scellés pour le jour de la rédemption» (4:30). Le Saint Esprit qui a été donné pour habiter dans les croyants est Lui-même le sceau ; en d'autres termes, Dieu les désigne et les adopte ainsi comme siens, déclarant qu'ils Lui

appartiennent à cause de l'Esprit qui habite en eux. C'est en figure comme l'apposition d'un cachet ou sceau. Or un sceau n'indique pas seulement la propriété, mais il sert également de protection. Aussi est-il dit que les croyants sont scellés pour le jour de la rédemption. Ils sont protégés par le sceau jusqu'à ce que le Seigneur revienne les chercher Lui-même. Ce ne sont que les croyants qui sont scellés ; et ils ne sont scellés qu'après leur acquisition au Seigneur, après leur délivrance de l'esclavage (comme nous l'avons déjà vu), par la mort et la résurrection de Christ ; — et jusqu'à ce qu'ils soient non seulement délivrés, mais définitivement sauvés.

9.3 L'Esprit comme arrhes.

Dans deux des passages que nous avons cités, l'Esprit est appelé ***les arrhes***. «Qui aussi nous a scellés, et nous a donné les arrhes de l'Esprit dans nos coeurs» (2 Cor. 1:22). «Auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse, qui est les arrhes de notre héritage, pour la rédemption de la possession acquise, à la louange de sa gloire» (Éph. 1:13, 14). Dans ce dernier passage, le Saint Esprit, que Dieu communique maintenant, est considéré comme «les arrhes de notre héritage» ; c'est-à-dire il est les prémices de ce dont nous hériterons dans le Seigneur Jésus Christ, par son oeuvre accomplie.

Quand quelqu'un achète une propriété, il paie une partie du prix d'achat comme garantie de la fermeté de l'acquisition ; et c'est aussi ce que Dieu, dans sa grâce, nous accorde — l'Esprit pour habiter en nous comme les arrhes de notre héritage, et pour nous assurer ainsi que nous posséderons tout ce qu'il nous a promis. Il daigne s'engager, si nous osons parler ainsi, à accomplir sa propre parole ; car les arrhes sont en même temps une promesse et une garantie. Mais le Saint Esprit est encore davantage, parce que, comme nous l'avons vu, il est aussi le sceau, qui nous conserve pour l'héritage et nous certifie que Dieu nous y fera parvenir à la louange de sa gloire.

Ce serait dépasser le but de ces pages, que d'exposer en détail toutes les opérations de l'Esprit qui habite en nous. Nous devons nous borner à indiquer qu'en Lui seul est notre puissance pour la louange (Jean 4:23, 24 ; Phil. 3:3) ; pour la prière (Rom. 8:26, 27 ; Éph. 6:18 ; Jude 20) ; pour la marche (Rom. 8:13 ; Gal. 5:16-26) ; pour le service (1 Cor. 2:4 ; 1 Thess. 1:5, etc.) ; pour l'intelligence de la vérité (1 Cor. 2:9-16 ; Jean 16:13 ; 1 Jean 2:20-27) ; pour le progrès dans la connaissance (Éph. 3:16-19), etc. De même que c'est l'Esprit qui caractérise notre existence devant Dieu — car nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous (Rom. 8:9) — de même aussi c'est Lui qui seul est la source de la force dans toute l'activité de notre vie spirituelle, soit envers Dieu, soit envers les hommes. Vérité précieuse ! car ce n'est qu'en connaissant

notre propre faiblesse et notre impuissance, que nous pouvons apprendre la leçon de la dépendance de Dieu ; et si nous sommes dans la dépendance, l'Esprit de Dieu est en liberté pour agir au-dedans de nous selon sa volonté.

Il est très important pour les âmes travaillées et pour les jeunes croyants, de ne pas confondre l'oeuvre de l'Esprit ***en*** nous avec l'oeuvre de Christ pour nous. Comme quelqu'un l'a dit : «Nous sommes constamment disposés à considérer quelque chose en nous-mêmes comme nécessaire au fondement de la paix. Nous sommes portés à regarder à l'oeuvre de l'Esprit en nous, plutôt qu'à l'oeuvre de Christ ***pour*** nous, comme fondement de notre paix. C'est une erreur. Ce n'est pas le Saint Esprit qui a fait la paix ; c'est Christ. Et la bonne nouvelle que Dieu fait annoncer maintenant par le Saint Esprit est «la paix par Jésus Christ» (comp. Actes 10:36 ; Éph. 2:14, 17 ; Col. 1:20). Le Saint Esprit révèle Christ. Il nous le fait connaître, nous fait jouir de Lui, nous nourrit de Lui. Il rend témoignage de Christ, prend les choses de Christ, et nous les communique. Il est la puissance pour la communion ; il est le sceau, le témoin, les arrhes et l'onction. En un mot, ses opérations sont essentielles. Sans Lui, nous ne pouvons ni voir, ni connaître, ni ressentir, ni manifester quoi que ce soit de Christ. Cette vérité est claire, et elle est comprise et admise par tout chrétien sincère et bien enseigné».

Toutefois le fondement de la paix est Christ lui-même, Christ dans son oeuvre accomplie sur la croix. Car quiconque croit «en Celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, lequel a été livré pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification», est justifié ; et étant «justifiés sur le principe de la foi, ***nous avons la paix avec Dieu par notre seigneur Jésus Christ***» (Rom. 4:24, 25 ; 5:1). Il faut toujours nous rappeler que le fondement de la paix se trouve en dehors de nous-mêmes ; mais, comme nous l'avons indiqué, le Saint Esprit qui habite en nous est la conséquence de notre adoption comme fils de Dieu.

Nous ne pouvons attacher trop d'importance à cette vérité, que l'Esprit de Dieu habite en nous, lorsque nous croyons ; ni être trop attentifs à ne pas l'attrister par les actions impies de la chair (voir Éph. 4:29-32). Aussi l'apôtre pose-t-il solennellement cette question : «Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous, et que vous avez de Dieu ? Et vous n'êtes pas à vous-mêmes ; car vous avez été achetés à prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps» (1 Cor. 6:19, 20) ; il nous exhorte de même : «Marchez par l'Esprit, et vous n'accomplirez point la convoitise de la chair». «Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit» (Gal. 5:16, 25).

Chapitre 10 — La position et la responsabilité

Nulle exposition du salut qui se rattache à la foi en Christ ne serait complète, sans les explications nécessaires sur la position de bénédiction parfaite dans laquelle nous sommes ainsi introduits. Il est incontestable que nombre d'âmes vivifiées sont retenues dans les liens du doute et de la perplexité, parce qu'elles ignorent les conséquences de ce que Christ a accompli à leur égard ; tout comme elles ne comprennent pas suffisamment leur responsabilité, avant d'avoir saisi ce qu'est leur vraie position en Christ.

10.1 La position du croyant en Christ

Nous avons appris que le pardon des péchés est la portion immédiate de tous ceux qui croient en Christ. Cette bénédiction si grande et si touchante n'est cependant pas tout ce que la grâce de Dieu nous apporte. Il est écrit : «Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre seigneur Jésus Christ» (Rom. 5:1). Le verset qui suit parle de deux autres bénédictions : l'accès «par la foi, à cette faveur dans laquelle nous sommes», c'est-à-dire à la pleine faveur de Dieu en Christ ; et «nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu» ; c'est-à-dire la manifestation finale des bénédictions dont nous jouissons actuellement. Ces dons de la grâce de Dieu par Christ sont notre part ici-bas, comme à des hommes justifiés, de même que la réconciliation parfaite et éternelle, exposée dans d'autres passages (Col. 1:21, 22). Mais la parole de Dieu nous conduit encore plus loin, comme nous l'avons même déjà entrevu dans notre chapitre sur la délivrance. Elle nous montre quelle est notre ***position en Christ***.

Quelle est donc notre position, notre place, devant Dieu ? C'est en Christ et là où il est actuellement. Expliquons-nous. Nous avons vu (chap. 8) que Dieu considère tout croyant comme étant mort avec Christ ; en sorte que l'apôtre pouvait écrire aux Colossiens : «Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu» (Col. 3:3) ; et le verset 1 dit aussi que nous avons été «ressuscités avec le Christ». Dans l'épître aux Éphésiens, nous trouvons en outre que : «Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de son grand amour dont il nous a aimés, alors même que nous étions morts dans nos fautes, nous a vivifiés ensemble avec le Christ (vous êtes sauvés par la grâce), et nous a ressuscités ensemble, et ***nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes dans le christ Jésus***» (Éph. 2:4-6). Ces expressions se rapportent à une oeuvre déjà accomplie, et elles nous apprennent que, même pendant notre séjour dans le corps et sur la terre, nous sommes vus devant Dieu, assis ensemble dans les lieux célestes, dans le christ Jésus. L'oeuvre de Christ à notre égard est si efficace et si merveilleuse, et a glorifié Dieu de telle manière, que maintenant il peut, même avec justice, nous accorder une position en Christ dans les lieux célestes. Car Christ a non seulement porté nos péchés, terminant par sa mort l'histoire du vieil homme pour tous ceux qui croient, puisqu'ils ont été crucifiés avec Lui ; mais il a aussi glorifié Dieu dans cette oeuvre (Jean 13:31, 32 ; 17:4, 5), et par cela il a

obtenu pour nous une position d'acceptation actuelle et certaine, selon la nature et la faveur de Dieu qu'il a glorifié. C'est là notre place devant Dieu ; ce n'est pas seulement que notre vieil homme et ses péchés sont exclus de la présence de Dieu, ***mais que nous sommes en Christ devant Dieu***. La situation du croyant est donc celle de quelqu'un qui a été crucifié avec Christ, ressuscité avec Lui, et qui est assis maintenant en Lui dans les lieux célestes. Dieu l'a fait sortir de son ancien état ; car il n'est pas dans la chair, si du moins l'Esprit de Dieu habite en lui (Rom. 8:9) ; sa nouvelle position est en Christ, et nécessairement là où est Christ. La mesure de notre acceptation est celle de Christ ; car «comme il est, lui, nous sommes, nous aussi, dans ce monde» (1 Jean 4:17).

Les jeunes croyants éprouvent souvent de la difficulté à saisir cette vérité ; mais il faut bien remarquer qu'il ne s'agit nullement d'acquérir ou d'expérimenter telle ou telle chose. Cette position est acquise à tout croyant ; et la difficulté disparaîtra lorsque au lieu de nous considérer nous-mêmes, nous considérerons Christ ! Si nous nous arrêtons en face de nos faiblesses, de nos défauts, de nos imperfections, de nos péchés, il nous est difficile de comprendre comment des êtres si dénués dans la pratique peuvent occuper une place aussi parfaite et immuable devant Dieu. Mais quand nous regardons à Christ, à son sang précieux, à ce qu'il a été pour Dieu sur la croix, et à l'oeuvre qu'il y a accomplie, n'est-il pas véritablement digne de la place qu'il occupe ? Or c'est de cette dignité que dépend notre acceptation. Tout ce que nous étions, quant à la vieille nature, a disparu de devant Dieu ; Christ seul reste, et nous en Lui. Notre place, notre position devant Dieu est dorénavant la réponse à la dignité et aux mérites de son propre Fils. Il peut donc à juste titre nous garantir du jugement par le sang, nous faire sortir d'Égypte, nous conduire à travers la mer Rouge au-delà du Jourdain, et nous faire asseoir dans les lieux célestes en Christ.

Notre position est inaltérable et immuable, parce qu'elle est établie en Christ. Connaissant la perfection de notre rédemption, par notre union avec Celui qui a été ressuscité d'entre les morts, nous avons une confiance et une paix permanentes. Nous pouvons changer, varier de sentiment et de connaissance, mais Christ ne change jamais ; il est «le même, hier, et aujourd'hui, et éternellement» (Héb. 13:8). C'est pourquoi, notre position étant en Lui, nous demeurons pour toujours dans la clarté de la présence de Dieu ; car devant Dieu est notre véritable demeure, bien que nous ne nous en rendions pas toujours compte. Irons-nous donc chercher une autre demeure ? Plus nous comprendrons la beauté et le prix de notre position en Christ, plus nous serons à l'aise et heureux dans la présence et la gloire de Dieu.

10.2 La responsabilité

Mais un privilège si merveilleux comporte une responsabilité ; et c'est de quoi nous

désirons nous occuper maintenant.

10.2.1 Marcher comme Christ

Comme nous l'avons vu, nous sommes en Christ devant Dieu ; et, ce qui est non moins merveilleux, Christ est en nous ici-bas (Jean 15:4 ; Gal. 2:20 ; Éph. 3:17 ; Col. 1:27, etc.) ; ce sont ces vérités qui déterminent notre responsabilité, et qui en sont la mesure ; car, si Dieu nous a donné une place en Christ là où il est, c'est afin que nous puissions Lui rendre témoignage là où nous sommes. Citons des exemples de cette vérité dans l'Écriture : «Celui qui dit demeurer en lui, doit lui-même aussi ***marcher comme lui a marché***» (1 Jean 2:6). Considérant ce passage sous sa forme la plus précise, nous pouvons demander : Comment le Seigneur Jésus a-t-il marché ? — Toujours comme Celui qui était venu d'en haut. Il a pu dire à Nicodème : «Le Fils de l'homme qui est dans le ciel», et tout son séjour sur la terre en était l'expression ; car la vie qu'il parcourait était une vie céleste — la vie de Celui qui était venu du Père pour le révéler, et pour manifester la perfection du ciel sur la terre. Il pouvait ainsi dire : «Celui qui m'a vu, a vu le Père» (Jean 14:9) ; car au point de vue moral, il était la représentation parfaite du Père. C'est de cette manière que nous devrions marcher — comme ceux qui n'appartiennent pas à la terre, mais au ciel, et qui manifestent sur la terre le caractère du ciel, car nous sommes morts avec Christ. Nous sommes non seulement morts avec Lui au péché, mais nous sommes morts aussi avec Lui à ce monde dans lequel nous sommes, et nous avons été ressuscités ensemble avec Lui. Notre bourgeoisie est dans les cieux (Phil. 3:20), et il faut que notre marche soit en conformité avec elle. L'apôtre Paul résume cette vérité dans ce remarquable passage : «Portant toujours partout dans le corps la mort de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus soit manifestée dans notre corps. Car nous qui vivons, nous sommes toujours livrés à la mort pour l'amour de Jésus, afin que la vie aussi de Jésus soit manifestée dans notre chair mortelle» (2 Cor. 4:10, 11).

C'est donc la mort d'un côté, et la vie de l'autre ; la mort quant à tout ce que étions dans la chair, la vie quant à tout ce que nous sommes en Christ, ou plutôt quant à Christ Lui-même, comme étant notre vie manifestée même dans notre chair mortelle. C'est pourquoi nous sommes obligés de mortifier nos membres qui sont sur la terre (Col. 3:5) ; et il est évident que cette obligation découle du fait que notre place est en Christ ressuscité d'entre les morts. L'apôtre nous démontre qu'il en avait saisi toute l'étendue, lorsqu'il dit : «Pour moi, vivre c'est Christ» (Phil. 1:21) ; et dans la mesure où nous pourrons en vérité tenir un tel langage, dans la même mesure nous aurons compris quelle est notre haute position en Christ.

10.2.2 Marcher dans l'amour

Notre responsabilité est présentée encore à un autre point de vue dans le passage suivant : «Soyez donc imitateurs de Dieu comme de bien-aimés enfants, et marchez dans l'amour, comme aussi le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous, comme offrande et sacrifice à Dieu, en parfum de bonne odeur» (Éph. 5:1, 2). L'apôtre Jean nous exhorte de la même manière : «Par ceci nous avons connu l'amour, c'est que lui a laissé sa vie pour nous ; et nous, nous devons laisser nos vies pour les frères» (1 Jean 3:16). Enfin nous avons un exemple dans l'évangile de Jean, chap. 13, fourni par le Seigneur lui-même. Le Seigneur Jésus, ayant lavé les pieds de ses disciples, et s'étant remis à table, leur dit : «Savez-vous ce que je vous ai fait ? Vous m'appelez maître et seigneur, et vous dites bien, car je le suis ; si donc moi, le seigneur et le maître, j'ai lavé vos pieds, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. Car je vous ai donné un exemple, afin que, comme je vous ai fait, moi, vous aussi vous fassiez» (Jean 13:12-15). L'amour de Christ envers nous, manifesté quand il s'est livré à la mort pour nous, nous est donc proposé comme exemple. S'il a laissé sa vie pour nous, nous devrions aussi laisser nos vies pour les frères. Un tel sacrifice est l'expression la plus parfaite de l'amour, et notre responsabilité est d'agir ainsi.

Remarquez dans le premier passage que nous avons cité, avec quel soin l'Esprit de Dieu définit le caractère de l'amour que nous sommes appelés à manifester et comment il ne lui permet pas de dégénérer en bonté et en amabilité humaines. C'est comme «Christ nous a aimés et s'est livré Lui-même pour nous, ***comme offrande et sacrifice à Dieu, en parfum de bonne odeur***». Bien que nous soyons appelés à aimer nos frères jusqu'à la fin, c'est Dieu, et non eux, qui doit être l'objet placé devant nos âmes. Notre amour doit s'exercer comme devant Lui, et nous ne pouvons le faire que dans le chemin de l'obéissance. «Par ceci nous savons que nous aimons les enfants de Dieu, c'est quand nous aimons Dieu et que nous gardons ses commandements» (1 Jean 5:2). C'est pourquoi le sacrifice offert par notre Seigneur, est caractérisé comme l'obéissance jusqu'à la mort (Phil. 2:8) ; et il en parle ainsi lui-même : «J'ai le pouvoir de la laisser, et j'ai le pouvoir de la reprendre : j'ai reçu ce ***commandement*** de mon Père» (Jean 10:18). Nous devons donc toujours avoir Christ devant nos âmes — Christ comme le mobile de toutes nos actions, en marchant sur les traces de son amour, et en nous aimant les uns les autres, comme Lui-même nous a aimés (Jean 15:12).

10.2.3 Encore Christ comme modèle

L'apôtre Pierre nous présente une autre face de notre responsabilité, en nous exposant la marche de Christ : elle a trait aux ennemis et à ceux qui nous persécutent : «Si, en faisant le bien, vous souffrez, et que vous l'enduriez, cela est digne de louange devant Dieu, car c'est à cela que vous avez été appelés ; car aussi Christ a souffert pour vous,

vous laissant un modèle, afin que vous suiviez ses traces, lui qui n'a pas commis de péché, et dans la bouche duquel il n'a pas été trouvé de fraude ; qui, lorsqu'on l'outrageait, ne rendait pas d'outrage, quand il souffrait, ne menaçait pas, mais se remettait à celui qui juge justement ; qui lui-même a porté nos péchés en son corps sur le bois, afin qu'étant morts aux péchés, nous vivions à la justice ; par la meurtrissure duquel vous avez été guéris» (1 Pierre 2:20-24).

C'est donc ***Christ***, à tous les points de vue, qui est toujours le sujet de notre responsabilité dans la pratique de la vie. «Je suis crucifié avec Christ ; et je ne vis plus, moi, mais Christ vit en moi ; — et ce que je vis maintenant dans la chair, je le vis dans la foi, la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi» (Gal. 2:20).

10.2.4 Ayant dépouillé le vieil homme … si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle création

À l'appui de ce que nous avons exposé, citons encore les deux passages si explicites d'Éphésiens 4:20-32 et de Colossiens 3. Là aussi la Parole fonde l'exhortation sur notre position en Christ. Nous transcrirons le dernier, pour en indiquer le caractère général. La première partie du chapitre (Col. 3) considère la mort et la résurrection avec Christ, comme nous en avons déjà parlé. Ensuite viennent des instructions pratiques ; c'est ainsi que l'apôtre pose le fondement de toute notre conduite : «Ne mentez point l'un à l'autre, ayant dépouillé le vieil homme avec ses actions et ayant revêtu le nouvel homme qui est renouvelé en connaissance, selon l'image de Celui qui l'a créé, où il n'y a pas Grec et Juif, circoncision et incirconcision, barbare, Scythe, esclave, homme libre ; mais où Christ est tout et en tous. Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté», etc. (Col. 3:9-12). Sans reprendre en détail l'enseignement de ce passage, nous ferons remarquer que l'exhortation adressée aux croyants Colossiens, est basée sur le fait qu'ils avaient «dépouillé le vieil homme», et qu'ils avaient «revêtu le nouvel homme». Mais quand ont-ils dépouillé le vieil homme ? C'est dans la mort de Christ que notre vieil homme (notre Adam) a été crucifié (Rom. 6:6). Et quand ont-ils revêtu le nouvel homme ? Dans la résurrection (Col. 2:11-13 ; 3:1-5). C'est de ce fait que dépend toute notre responsabilité. Car si, par la grâce, j'ai dépouillé le vieil homme, je suis responsable de ne plus vivre selon le vieil homme, mais de mortifier mes membres qui sont sur la terre ; et si j'ai revêtu le nouvel homme, c'est afin de marcher dignement ; car Dieu nous a fait sortir, par la mort et la résurrection de Christ, du vieil état et de la misérable situation dans lesquels Adam était tout et en tous, et nous a introduits dans celle où Christ est tout et en tous. Si donc Christ dans la gloire est la mesure de ma vocation, il est aussi la mesure de ma responsabilité ; et ces deux choses étant mises en regard l'une de l'autre dans la parole de Dieu, nous devons aussi en faire de même dans nos propres âmes. «Si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle

création» (2 Cor. 5:17) ; c'est-à-dire qu'il est introduit dans cette nouvelle création de laquelle Christ est le commencement et le Chef ; et ainsi tout croyant est responsable de marcher d'une manière digne de la position dans laquelle il a été introduit.

Chapitre 11 — La venue du Seigneur

Dès que le croyant a été amené des ténèbres à la merveilleuse lumière de Dieu, un objet d'espérance est placé devant ses yeux par les Écritures. C'est la venue ou le retour du Seigneur Jésus Christ. Ce fait se retrouve dans presque tous les livres du Nouveau Testament ; aussi est-il d'autant plus surprenant que l'espérance du retour du Seigneur ait été perdue de vue par l'Église professante en général.

Mais examinons les Écritures sur ce sujet.

11.1 La venue du Seigneur dans les Évangiles

Nous remarquons d'abord que le Seigneur a constamment appelé l'attention de ses disciples sur cette vérité. Dans l'évangile de Matthieu, elle se retrouve fréquemment, et «la parabole des vierges» en est un exemple frappant (Matt. 25). Dans l'évangile de Marc, nous trouvons cette exhortation : «Veillez donc ; car vous ne savez pas quand le maître de la maison viendra, le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin ; de peur qu'arrivant tout à coup, il ne vous trouve dormant» (13:35-37). Dans l'évangile de Luc, nous lisons : «Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées ; et soyez vous-mêmes semblables à des hommes qui attendent leur maître, à quelque moment qu'il revienne des noces, afin que, quand il viendra et qu'il heurtera, ils lui ouvrent aussitôt» (12:35, 36). Enfin, dans l'évangile de Jean, nous avons ces paroles bénies et d'une portée si intime : «Que votre coeur ne soit pas troublé ; vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi. Dans la maison de mon Père, il y a plusieurs demeures ; s'il en était autrement, je vous l'eusse dit, car je vais vous préparer une place. Et si je m'en vais et que je vous prépare une place, je reviendrai, et je vous prendrai auprès de moi ; afin que là où moi je suis, vous, vous soyez aussi» (14:1-3).

11.2 La venue du Seigneur dans les Épîtres

Nous avons cité ces passages comme exemples seulement de la manière dont le Seigneur annonçait son retour à ses disciples ; nous passerons maintenant aux autres livres du Nouveau Testament, car c'est après la résurrection et l'ascension de Christ, que le Saint Esprit propose cette vérité comme l'espérance particulière du croyant. En effet, aussitôt que le Seigneur fut élevé au ciel du milieu de ses disciples, un message est adressé à

ceux-ci : «Hommes galiléens, pourquoi vous tenez-vous ici, regardant vers le ciel ? ***Ce Jésus, qui a été élevé d'avec vous dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'avez vu s'en allant au ciel***» (Actes 1:10, 11). Dans les épîtres aux églises ou aux saints, nous trouvons la même chose. La première dans l'ordre chronologique est la 1° épître aux Thessaloniciens ; et, en parlant de leur conversion, l'apôtre dit : «Car eux-mêmes racontent de nous quelle entrée nous avons eue auprès de vous, et comment vous vous êtes tournés des idoles vers Dieu, pour servir le Dieu vivant et vrai, et pour attendre des cieux son Fils, qu'il a ressuscité d'entre les morts, Jésus» (1 Thess. 1:9, 10 ; voir aussi 2:19, 20 ; 3:13 ; 4:13-18, etc.). La 2° épître aux Thessaloniciens s'occupe du même sujet, et relève quelques erreurs, dans lesquelles les saints étaient en danger de tomber, à cause d'un mauvais enseignement (2 Thess. 2:1-6). Dans l'épître aux Colossiens, c'est la même doctrine : «Quand le Christ qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec Lui en gloire» (3:4), ce qui nous prouve que les saints auront été ravis pour rencontrer le Seigneur avant son apparition. De même, dans l'épître aux Philippiens, nous lisons : «Notre bourgeoisie est dans les cieux, d'où aussi nous attendons le Seigneur Jésus Christ» (3:20). Et dans l'épître à Tite : «Attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ» (2:13).

11.3 La venue du Seigneur dans l'Apocalypse

Enfin le dernier livre de la Bible présente à la foi cet objet, au commencement et à la fin. De toutes les églises, c'est celle de Philadelphie qui paraît s'accorder le mieux avec l'Esprit du Seigneur ; aussi c'est à elle qu'il dit : «Je viens bientôt ; tiens ferme ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne» (Apoc. 3:11). Et le Seigneur termine ses communications aux siens, en même temps que tout le canon de la vérité inspirée, par ces paroles : «Celui qui rend témoignage de ces choses dit : Oui, je viens bientôt» (Apoc. 22:20) — preuve suffisante de la manière dont il veut que nos coeurs s'occupent de sa venue.

Non seulement il est vrai que nous devons nous tenir toujours dans l'attitude de ceux qui attendent le Seigneur Jésus, mais encore l'enseignement de l'Écriture ne laisse pas de place pour faire intervenir quoi que ce soit entre le temps présent et cette venue, et il n'y a pas d'événements qui doivent préoccuper nos coeurs pour les détourner de leur espérance. À quel moment que ce soit, même pendant qu'on lit ces lignes, le Seigneur peut descendre du ciel «avec un cri de commandement, avec une voix d'archange, et avec la trompette de Dieu», pour ressusciter ses saints qui se sont endormis, et pour transmuer les vivants, en sorte qu'ils puissent être ravis «dans les nuées à la rencontre du Seigneur, en l'air» (1 Thess. 4:15-18). Aussi l'apôtre, dans l'attente immédiate de cet événement, nous dit : ***Nous, les vivants qui demeurons***, nous serons ravis, etc. (v. 17) ; et encore :

«Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés» (1 Cor. 15:51). C'est l'esclave méchant qui dit dans son coeur : «Mon maître tarde à venir» (Matt. 24:48) ; et Pierre nous dit de même, qu'aux derniers jours il y aura des moqueurs, «marchant dans la moquerie selon leurs propres convoitises et disant : Où est la promesse de sa venue ?» (2 Pierre 3:3, 4).

11.4 L'attente vivante du Seigneur

Ainsi tout croyant devrait être caractérisé par l'attente vivante de la venue du Seigneur. Car, comme nous l'avons vu constamment dans ces pages, nous sommes un peuple céleste, et par conséquent notre espérance est aussi céleste ; et nous attendons le Seigneur Jésus, parce qu'il nous a dit Lui-même de le faire. D'ailleurs il lui a plu de nous révéler que l'achèvement de notre rédemption aura lieu à cette époque-là. C'est alors que nous Lui serons rendus semblables (1 Jean 3:2) ; corporellement aussi bien que moralement (Phil. 3:21). Car si nous sommes morts quant au corps avant son retour, il nous ressuscitera d'entre les morts, en nous communiquant des corps de résurrection semblables au sien ; ou si nous sommes encore sur la terre, «nous serons tous changés : en un instant, en un clin d'oeil, à la dernière trompette, car la trompette sonnera et les morts seront ressuscités incorruptibles, et nous (c'est-à-dire les vivants), nous serons changés» (1 Cor. 15:51, 52). Alors, non seulement nous serons associés avec Lui dans la gloire, mais encore «nous serons toujours avec le Seigneur» (1 Thess. 4:17).

11.4.1 Une attente continuelle

Cette espérance devrait produire en nous un effet des plus salutaires. L'Écriture nous offre plusieurs exemples de la puissance qu'elle exerce sur nos âmes ; au premier chef se trouve l'attente continuelle de la venue de Christ, qui est la pierre de touche de notre condition spirituelle. Tel est le caractère particulier de la parabole des vierges (Matt. 25:1-13) : toutes les vierges disent être fidèles, mais cinq sont appelées prudentes, et cinq appelées folles. Toutes avaient des lampes, et avaient l'intention de sortir à la rencontre de l'époux. Extérieurement, il n'y avait pas de différence entre elles ; et, d'après le récit de la parabole, ce qui les distinguait essentiellement ne fut reconnu que lorsque se fit entendre le cri : «Voici l'époux !» C'est à ce moment, à cette approche, et pour aller à sa rencontre, qu'elles se réveillent de leur sommeil, et que toutes préparent leurs lampes ; mais alors les vierges folles s'aperçoivent que l'huile leur manque. Jusqu'ici, elles avaient pensé que tout allait bien. Elles se disaient fidèles, et toute leur apparence, extérieurement du moins, était celle des enfants de Dieu ; mais maintenant, devant l'arrivée soudaine du Seigneur, elles sont prises au dépourvu : elles ne sont pas nées de nouveau ; elles ne possèdent pas un Esprit qui rende témoignage avec leur esprit

qu'elles soient des enfants de Dieu ! Leur profession était fausse et elles ne peuvent s'avancer avec cela, à la rencontre de l'époux. Aussi cherchent-elles à se procurer de l'huile ; mais c'est en vain ; il est trop tard ! Celles qui étaient prêtes sont allées avec l'époux aux noces ; «et la porte fut fermée» (v. 10). Cependant, elles se présentent encore devant la porte, et se tenant dehors, elles s'écrient : «Seigneur, Seigneur, ouvre-nous ! Mais lui, répondant, dit : En vérité, je vous dis : je ne vous connais pas» (v. 11, 12). Or voici la leçon solennelle que le Seigneur lui-même en tire : «Veillez donc ; car vous ne savez ni le jour ni l'heure» (v. 13). La situation des vierges folles dans la parabole sera celle de chacun d'entre nous, qui n'aura pris que la lampe de la profession sans se pourvoir de l'huile nécessaire ; qui ne sera chrétien que de nom, qui ne sera pas né de nouveau, et qui n'aura pas reçu l'Esprit d'adoption.

L'attente de Christ révèle, outre le véritable état des vierges folles, celui des vierges prudentes. Celles-ci s'étaient endormies de même que les folles, et c'est le cri : «Voici l'époux», qui les éveille, et les porte à préparer leurs lampes pour sortir à sa rencontre. C'est seulement lorsqu'elles sont ainsi prêtes qu'elles entrent avec lui aux noces (v. 10). De fait, si les croyants attendent constamment leur Seigneur, il leur est impossible de s'endormir. En esprit ils sont déjà dans sa présence, et leur état et leurs associations y sont constamment jugés.

Cette parabole nous montre que quatre choses sont nécessaires pour être prêt à rencontrer le Seigneur : la première et la plus essentielle, c'est l'huile ; en second lieu, la lampe préparée ; troisièmement, la séparation — elles devaient sortir pour rencontrer l'époux ; et enfin, la vigilance, car c'est en cédant au sommeil, qu'elles ont manqué. En sorte que c'est l'attente continuelle et journalière du Seigneur, qui dispose les croyants à être prêts pour sa sainte présence.

11.4.2 L'espérance de la venue du Seigneur comme encouragement à la fidélité

Cette espérance devrait aussi nous encourager à être fidèles dans le service. Telle est la portée de la parabole qui suit (Matt. 25:14 et suiv.), d'un homme qui, «s'en allant hors du pays, appela ses propres esclaves et leur remit ses biens... à l'un, il donna cinq talents ; à un autre, deux ; à un autre, un» ; de même que celle des dix mines (Luc 19:12-27). À propos du méchant esclave, dont nous avons déjà parlé, il est dit : «Le maître de cet esclave-là viendra en un jour qu'il n'attend pas, et à une heure qu'il ne sait pas, et il le coupera en deux et lui donnera sa part avec les hypocrites», (Matt. 24:50, 51). Ainsi la venue de Christ fournit deux mobiles à la fidélité : elle fournit à la fois un encouragement aux fidèles, et un avertissement au serviteur insouciant. Le premier dira dans une joyeuse anticipation : «Mon Seigneur vient bientôt ; — il faut donc que je sois diligent

jusqu'à son retour» ; tandis que l'autre, s'il réfléchit, doit dire : «Que fera mon Seigneur à sa venue, s'il me trouve insouciant et infidèle ?» Plus nous vivrons sous l'influence de l'attente de Christ, plus nous serons portés à servir comme sous son regard, car nous savons qu'il fera compte avec nous à son retour.

11.4.3 L'attente de la venue de Christ nous sépare du mal

L'attente de la venue de Christ a aussi pour effet de nous séparer du mal, dans notre coeur et dans notre vie. L'apôtre Jean nous dit : «Bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté ; nous savons que quand Il sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est. Et quiconque a cette espérance en lui se purifie, comme lui est pur» (1 Jean 3:2, 3). Rien ne nous détache si complètement de tout ce qui ne convient pas à la présence du Seigneur, comme l'attente continuelle de sa venue. Sachant qu'il peut venir à chaque instant, et vivant dans cette attente, nous chercherons à éloigner de nous tout ce qui ne peut recevoir le sceau de son approbation, soit dans notre coeur, soit dans nos habitudes, soit dans notre vie et notre marche. Cela nous portera à juger tout ce qui est en nous, aussi bien que tout ce qui nous entoure, à la lumière de sa présence, comme étant déjà avec lui en esprit ; et ainsi, l'ayant constamment devant nos âmes, nous nous purifierons comme lui est pur.

11.4.4 Effets sur le coeur et la conscience

Les vérités que nous venons d'examiner ne sont qu'une partie des effets produits par l'attente vivante de la venue de Christ. Si l'on médite davantage l'Écriture sur ce sujet, on trouvera que la venue de Christ est toujours associée avec le coeur et la vie du croyant. Nous en avons cependant dit assez pour montrer quel est le caractère pratique de cette doctrine. On fait donc du tort au jeune croyant en lui cachant cette vérité bénie. Car, si la croix de Christ est le fondement du salut, la venue de Christ en est l'accomplissement, et, comme nous l'avons vu, c'est au jour de cette apparition que nous serons aussi, dans nos corps, rendus semblables au Seigneur. S'il ignore cette vérité, le chrétien est privé d'une espérance qui, par la puissance du Saint Esprit, non seulement le fortifie contre le découragement, le soutient dans la détresse et dans le combat, le console dans la perte de ceux qui lui sont chers, excite son zèle, et évoque son affection, mais qui opère encore puissamment pour sa sanctification pratique. C'est pourquoi Satan multiplie ses efforts, dans le but de l'obscurcir aux yeux des croyants ; il est toutefois étrange qu'un si grand nombre d'entre eux tombent dans son piège ; cela d'autant plus, que le Seigneur a assimilé pour toujours son retour avec le mémorial solennel et touchant de sa propre mort : «Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez la coupe, vous annoncez la mort du Seigneur ***jusqu'à ce qu'il vienne***» (1 Cor. 11:26).

Chapitre 12 — Le jugement

Il règne une telle confusion dans les esprits, soit parmi les croyants, soit parmi les inconvertis, sur le sujet du jugement, que nous nous proposons de l'examiner ici à la lumière de l'Écriture.

L'idée générale est celle d'un jour de jugement final, auquel tous les hommes, tant ceux qui seront sauvés que ceux qui seront perdus, se tiendraient devant Dieu pour recevoir la rétribution selon ce qu'ils auront fait. C'est pourquoi l'on soutient que nous ne pouvons savoir, avant ce jour-là, si nous sommes sauvés ou non.

12.1 Pas de jugement pour les croyants

Le Seigneur a déclaré expressément lui-même que les croyants n'auront jamais à comparaître pour leurs péchés devant le trône du jugement. Voici le passage : «En vérité, en vérité, je vous dis que celui qui entend ma parole, et qui croit celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient pas en jugement ; mais il est passé de la mort à la vie» (Jean 5:24). N'est-ce pas la pleine assurance que les croyants ne viendront pas en jugement ? En effet, ce résultat est attaché à la possession de la vie éternelle ; car si la question de notre état de péché devant Dieu n'eût pas été réglée, comment pourrions-nous entrer en possession de la vie éternelle ? Or nous apprenons que nous l'avons dès à présent : «Celui qui entend ma parole, et qui croit celui qui m'a envoyé, ***a*** (non pas ***aura***) la vie éternelle» (voir aussi Jean 3:36 ; 6:47 ; 1 Jean 5:13, etc.).

Le type de cette précieuse vérité se trouve, comme nous l'avons vu, dans la distinction que Dieu a faite à l'égard d'Israël en Égypte, au soir de la Pâque, quand il a frappé tout premier-né. Israël avait été complètement préservé du pouvoir de l'ange destructeur par le sang de l'agneau. De la même manière, tout croyant est abrité, par le sang de Christ, du jugement de Dieu sur le péché ; car Christ a subi le jugement à sa place sur la croix, de sorte qu'il peut dire : Lui-même a porté mes péchés en son corps sur le bois (1 Pierre 2:24).

Vous dites peut-être : Oui, mais ce sont les péchés que j'ai commis dans le passé. — Nous vous répondons : Non, mais vos péchés, ***tous vos péchés***, si vous êtes un croyant. Vous n'en aviez pas commis un seul avant la mort du Sauveur ; et néanmoins il en a pris tout le fardeau, et a subi le jugement qui leur était dû, afin que notre culpabilité entière pût être ôtée pour toujours. Quelle précieuse vérité !

Ainsi, non seulement nous sommes morts avec Christ, mais nous avons aussi été

ressuscités ensemble avec Lui (Éph. 2 ; Col. 3) ; nous avons donc passé par le jugement dans la mort de Christ, de sorte que nous nous trouvons maintenant de l'autre côté du jugement, c'est-à-dire du côté de la résurrection, et nous pouvons, avec une parfaite confiance, nous écrier : «Qui intentera accusation contre des élus de Dieu ? — C'est Dieu qui justifie ; qui est celui qui condamne ?» (Rom. 8:33, 34).

12.2 Le tribunal de Christ

Mais s'il est vrai que les croyants ne seront plus amenés en jugement à cause du péché, il faut cependant qu'ils soient tous manifestés devant le tribunal de Christ. «Nous avons, dis-je, de la confiance, et nous aimons mieux être absents du corps et être présents avec le Seigneur. C'est pourquoi aussi, que nous soyons présents ou que nous soyons absents, nous nous appliquons avec ardeur à lui être agréables ; ***car il faut que nous soyons tous manifestés devant le tribunal du Christ***, afin que chacun reçoive les choses accomplies dans le corps, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal» (2 Cor. 5:8-10). Nulle affirmation ne pourrait être plus précise au sujet de la manifestation de tous (nous tous, tous les croyants) devant le tribunal de Christ. Nous posons donc les deux questions suivantes : Quand aura lieu cette manifestation des croyants ? et : Dans quel but ces derniers seront-ils là devant le tribunal ?

12.2.1 Quand les croyants seront-ils manifestés devant le tribunal de Christ ?

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que l'espérance du croyant est la venue de Christ. À sa venue, les morts en Christ seront ressuscités, les vivants seront changés, et les uns et les autres seront ravis ensemble dans les nuées à la rencontre du Seigneur en l'air (1 Thess. 4:16-18). Cette espérance ne concerne que les croyants seuls, et c'est la «résurrection de vie», dont notre Seigneur parle dans l'évangile de Jean. On en comprendra mieux la signification si nous citons le passage en entier. «L'heure vient en laquelle tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix ; et ils sortiront, ceux qui auront pratiqué le bien, en résurrection de vie ; et ceux qui auront fait le mal, en résurrection de jugement» (Jean 5:28, 29). Au verset 24, il promet la vie éternelle à tous ceux qui entendent sa parole, et qui croient en Celui qui l'a envoyé ; et il déclare qu'ils ne viendront pas en jugement, mais qu'ils sont passés de la mort à la vie. Ensuite il dit : «En vérité, en vérité, je vous dis que l'heure vient, et elle est maintenant, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront». Cela est basé sur le fait que : «comme le Père a la vie en lui-même, ainsi il a donné au Fils aussi d'avoir la vie en lui-même ; et il lui a donné autorité de juger aussi, parce qu'il est fils de l'homme» (v. 26, 27). Après quoi, nous trouvons le passage déjà cité : «Ne vous étonnez pas de cela ; car l'heure vient, etc.» (v. 28).

Les deux sujets traités par ces passages sont la vie et le jugement, en rapport avec Christ comme source de la vie et exécuteur du jugement. Comme Fils de Dieu, il communique la vie ; comme Fils de l'homme, il est revêtu de l'autorité pour exécuter le jugement. Par conséquent, il offre la vie pendant l'heure qui «est maintenant», et il exécutera le jugement pendant l'heure qui «vient». L'heure qui «est maintenant», a duré depuis le moment où ces paroles ont été prononcées, et elle finira avec la dispensation présente. Ainsi donc, au verset 25, il s'agit de ceux qui sont morts spirituellement ; c'est pourquoi il est dit : «***Ceux qui l'auront entendue*** vivront» ; car ce sont seulement ceux qui entendent la voix du Fils de Dieu dans l'évangile, qui passent de la mort à la vie. Mais il nous est dit ensuite que l'heure vient, en laquelle ***tous ceux qui sont dans les sépulcres... sortiront*** ; et «l'heure» dont il est question désigne, de même que celle du verset 25, une ***époque*** ou une dispensation, sans limitation de durée. Or nous apprenons par d'autres portions de l'Écriture (1 Cor. 15:23 ; 1 Thess. 4:15-18 ; Apoc. 20:4-6, etc.), que la résurrection de vie aura lieu au retour du Seigneur, tandis que la résurrection de jugement n'aura lieu qu'à la fin du millénium, à l'ouverture de l'état éternel. Nous comprenons ainsi que la résurrection de vie de ceux qui ont entendu la parole du Fils de Dieu, qui ont cru Celui qui l'a envoyé, et qui ont reçu la vie éternelle, est quelque chose d'entièrement différent de la résurrection de jugement ; différent quant à l'époque et quant au but et au résultat.

Ceci renferme en outre un autre enseignement très sérieux, que nous ne ferons que mentionner c'est celui que tous les hommes doivent rendre hommage au Fils de Dieu, et s'ils ne le font pas maintenant en s'humiliant devant Lui et en se jugeant eux-mêmes, pour recevoir de Lui la vie éternelle, ils y seront contraints au jour où il exécutera le jugement, comme Fils de l'homme, sur tous, selon leurs oeuvres. Actuellement il agit en grâce, mais alors il agira en juste jugement.

Ayant vu que les croyants ne participent pas à la résurrection de jugement, il nous reste à rechercher quand ils seront manifestés devant le tribunal de Christ ? La réponse évidente à cette question se trouve dans plusieurs passages : c'est à son retour, et consécutivement à la première résurrection (1 Cor. 1:7, 8 ; 1 Thess. 1:9, 10 ; 3:12, 13 ; 2 Thess. 1:10 ; 1 Tim. 6:13-16 ; Tite 2:11-14, etc.). Voici du reste l'enseignement que nous fournissent les paraboles de Matthieu 25:14, etc. ; Luc 19:11, etc. Dans le premier de ces passages, nous lisons : «Et longtemps après, le maître de ces esclaves vient et règle compte avec eux» (Matt. 25:19) ; dans le dernier, il leur dit en partant : «Trafiquez jusqu'à ce que je vienne» (Luc 19:13). Et dans toutes les exhortations que Jésus adresse aux disciples à l'égard de leur responsabilité de serviteurs, le but vers lequel il dirige leurs regards est sa venue.

12.2.2 Dans quel but les croyants seront-ils manifestés devant le tribunal de Christ ?

Nous pouvons maintenant répondre à notre seconde question. «Dans quel but les croyants seront-ils manifestés devant le tribunal de Christ ?» Nous avons vu que ce n'est pas pour être jugés à cause du péché ; car la possession de la vie éternelle les en exempte, et le jugement dû à leurs péchés et à leur état de péché a été déjà subi par leur Substitut dans sa mort. Mais les croyants seront manifestés, «afin que chacun reçoive les choses accomplies dans le corps» ; et ainsi, c'est pour le croyant l'épreuve de son service dans ces oeuvres accomplies dans le corps. On ne peut trop insister sur cette vérité, et la serrer dans les coeurs et les consciences ; car la pensée que nous devons être manifestés devant le tribunal de Christ nous excitera au zèle et à la fidélité. Rappelons-nous cependant, qu'avant d'être ainsi jugés, nous aurons déjà été ressuscités, et rendus semblables à notre Seigneur (Phil. 3:20, 21 ; 1 Jean 3:2), corporellement aussi bien que spirituellement ; en sorte que nous aurons pleine communion avec lui dans son jugement sur nos oeuvres.

Là le Seigneur pèsera dans sa juste balance toutes les oeuvres que les siens auront faites ***pour Lui***, dans l'intégrité et la sincérité de leurs coeurs et dans la vérité, et leur en donnera la récompense multipliée selon la grandeur de ses richesses et de sa bonté, d'après ce qu'il a dit : «Voici, je viens bientôt, et ma récompense est avec moi, pour rendre à chacun selon que sera son oeuvre» (Apoc. 22:12).

Mais aussi, selon cette toute-science par laquelle il discerne les pensées et les intentions du coeur, «toutes choses sont nues et découvertes» devant Lui (Héb. 4:12, 13), il éliminera sévèrement tout ce qui, dans ces mêmes oeuvres, est un fruit de l'activité de la chair, si indirect ou si caché qu'il puisse être, et de cela nous ferons la perte. Dieu veuille que la solennité de cette épreuve, qui sera faite devant notre Sauveur lui-même, de toute notre vie ***pour Lui***, nous rende sérieux et attentifs pour marcher dès à présent comme en sa sainte présence et «pour Lui plaire à tous égards». «Or le Dieu de paix lui-même vous sanctifie entièrement ; et que votre esprit, et votre âme, et votre corps tout entiers, soient conservés sans reproche en la venue de notre seigneur Jésus Christ» (1 Thess. 5:23).

12.2.3 Le jugement des méchants aura lieu à la fin du millénium

La terre a été la scène de maints jugements des vivants, et elle le sera encore. «Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, et tous les anges avec lui, alors il s'assiéra sur le trône de sa gloire, et toutes les nations seront assemblées devant lui», etc. (Matt. 25:31, etc.). On confond fréquemment cette scène avec celle qui a lieu devant le grand trône blanc (Apoc. 20) ; mais c'est quelque chose d'entièrement différent. Comme la

Parole le déclare, c'est le jugement des nations vivantes, à la venue du Fils de l'homme dans sa gloire ; et c'est donc un jugement qui précédera sa domination «depuis le fleuve jusqu'aux bouts de la terre». Le récit du jugement dernier se trouve dans l'Apocalypse : «Et je vis les morts, les grands et les petits, se tenant devant le trône ; et des livres furent ouverts ; et un autre livre fut ouvert qui est celui de la vie. Et les morts furent jugés d'après les choses qui étaient écrites dans les livres, selon leurs oeuvres. Et la mer rendit les morts qui étaient en elle ; et la mort et le hadès rendirent les morts qui étaient en eux, et ils furent jugés chacun selon leurs oeuvres. Et la mort et le hadès furent jetés dans l'étang de feu : c'est ici la seconde mort, l'étang de feu. Et si quelqu'un n'était pas trouvé écrit dans le livre de vie, il était jeté dans l'étang de feu» (20:12-15).

C'est la «résurrection de jugement», dont le Seigneur parle dans l'évangile de Jean ; elle comprendra tous les inconvertis, et eux seuls. Il est vrai que le livre de vie s'y trouve, mais ce n'est pas pour indiquer que les saints y seront jugés.

Le livre de vie est ouvert pour démontrer que les noms de ceux qui doivent être jugés ***n'y sont pas*** ; et ainsi ils sont condamnés sur un terrain négatif aussi bien que positif. Leurs noms ne sont pas écrits dans le livre de vie, et leurs oeuvres prouvent qu'ils méritent le juste jugement. Ils tombent sans espoir sous la sentence éternelle de l'étang de feu — ce qui est la seconde mort — sentence à laquelle il est impossible d'échapper, et contre laquelle il n'y a pas d'appel.

12.3 Dernier appel

Est-ce que quelques-uns de mes lecteurs ne sont pas encore sauvés ? Laissez-moi vous engager à considérer cette scène solennelle. Celui qui s'assied sur le grand trône blanc, comme Juge, est le même qui, assis maintenant dans la gloire à la droite de Dieu, vous est présenté comme Sauveur. Le décret que Dieu a prononcé à son égard est : «Qu'au nom de Jésus se ploie tout genou des êtres célestes, et terrestres, et infernaux, et que toute langue confesse que Jésus Christ est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père» (Phil. 2:10, 11). Personne donc ne peut y échapper ; mais la question qui vous concerne, et qui vous concernera éternellement, c'est si vous ploierez le genou devant lui, maintenant que c'est le temps agréable, et le jour du salut, ou si vous serez forcés de vous humilier devant lui, lorsqu'il se présentera comme votre Juge sur le trône. Humiliez-vous devant lui maintenant, vous jugeant vous-mêmes, et prenant la place de pécheurs ; en regardant vers lui comme vers le Sauveur, l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde ; alors vous ne viendrez pas en jugement ; mais dans sa contemplation, vous passerez de la mort à la vie. Si vous le refusez comme Sauveur, dédaignant la grâce de Dieu qui promet la vie éternelle à tous ceux qui croient en Lui, vous aurez à vous humilier sous la verge de son jugement, et en

même temps à confesser qu'il est Seigneur à la gloire de Dieu le Père. Alternative terrible !

Oh ! que le Seigneur emploie cette pensée même, pour vous amener à ses pieds comme pécheur perdu, afin que, le recevant comme votre Sauveur, vous soyez du nombre des bienheureux qui attendent son retour, et qui n'auront jamais à comparaître devant le grand trône blanc.